Photo crédit : Moctar Habou / PAM

Mission d'évaluation conjointe (JAM) PAM-UNHCR – Niger 2025

Conduite du 1er au 8 juillet 2025 auprès des populations réfugiés, déplacées internes et hôtes dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri

WFP Programme Alimentaire Mondial

UNHCR L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

Octobre 2025

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) *est l'organisation humanitaire mondiale qui a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de bâtir un avenir meilleur pour les communautés forcées au déplacement et les apatrides.*

Le Programme alimentaire mondial (PAM) *est la plus grande organisation humanitaire au monde qui sauve et change des vies, fournit une assistance alimentaire dans les situations d'urgence et travaille avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience.*

Préface

Depuis plus d'une décennie, le Niger fait face à des besoins humanitaires croissants, dans un contexte marqué par une situation sécuritaire dégradée, des déplacements forcés, la flambée des prix alimentaires, des chocs climatiques récurrents, la dégradation des terres agro-pastorales et une pression démographique. Ces facteurs combinés continuent **d'alimenter l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**, fragilisant davantage des communautés déjà vulnérables.

En mars 2025, le Niger accueillait **près de 985 000 personnes déplacées de force**, dont 431 000 réfugiés et demandeurs d'asile, 507 000 déplacés internes et 47 000 autres personnes nécessitant une protection internationale, concentrées dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri, principalement originaires du Mali, du Nigéria et du Burkina Faso pour ce qui est des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les cycles répétés de violence, la présence de groupes armés non étatiques et la criminalité transfrontalière continuent de générer des déplacements massifs, exposant particulièrement les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées à des risques de protection.

Malgré ces difficultés, le Niger continue d'ouvrir ses portes avec générosité aux populations des pays voisins en quête de refuge. Les communautés locales, elles-mêmes vulnérables, accueillent les personnes déplacées — qu'il s'agisse des Nigériens déplacés internes et retournés, des réfugiés et demandeurs d'asile, et des personnes à risque d'apatridie — en partageant leurs ressources physiques, naturelles et financières limitées, leurs services sociaux et parfois même leur propre toit.

Trois missions conjointes d'évaluation (Joint Assessment Mission – JAM) ont été menées depuis 2013 par le PAM, le HCR et le Gouvernement. La dernière, réalisée en 2022, a élargi son champ d'analyse aux réfugiés, déplacés internes et communautés hôtes. Ses résultats ont mis en évidence **la nécessité d'une assistance fondée sur la vulnérabilité**, plutôt que sur le seul statut juridique. L'exercice conjoint de re-ciblage conduit en 2023 a permis d'affiner les critères de sélection et d'améliorer l'équité et l'efficacité des interventions.

Cependant, dans un contexte de ressources limitées et de contraintes budgétaires croissantes, le PAM a **suspendu à partir de juillet 2025 l'assistance aux ménages relevant du programme d'urgence prolongée (caseload Protracted)**. Une telle décision, bien que difficile, vise à concentrer les moyens disponibles sur les besoins les plus critiques. Ses conséquences potentielles — **aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**, détérioration des conditions de vie et accentuation des risques de protection — rappellent **l'urgence de solutions durables, coordonnées et soutenues** par un engagement financier.

Ce rapport présente une analyse actualisée des conditions de vie et des besoins des populations vivant dans les zones de déplacement au Niger — en particulier les réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes, ainsi que les communautés hôtes qui les accueillent. Il s'appuie sur **les données recueillies auprès de plus de 1 600 ménages et sur les témoignages de 399 membres de communautés et informateurs clés**, recueillis à travers de discussions de groupe et d'entretiens durant le mois de juillet 2025. L'analyse met en évidence non seulement les défis urgents auxquels ces populations sont confrontées, mais aussi les opportunités pour renforcer les réponses humanitaires et promouvoir des solutions durables, au bénéfice à la fois des personnes déplacées et des communautés hôtes.

Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes ces personnes qui ont accepté de partager leurs expériences, leurs préoccupations et leurs aspirations, ainsi qu'aux équipes de collecte de données, au personnel du PAM et du HCR, au Gouvernement et aux partenaires, dont l'engagement, souvent dans des conditions difficiles, a rendu cette évaluation possible.

Nous espérons que ce rapport contribuera à éclairer la prise de décision et le plaidoyer, afin d'aider le Gouvernement du Niger, la communauté internationale et l'ensemble des partenaires humanitaires et de développement à mieux cibler et répondre aux besoins urgents des réfugiés, des personnes déplacées internes et communautés hôtes. Il servira également de base à un plan d'action conjoint HCR-PAM, visant à **renforcer la transition vers une assistance plus orientée vers les plus vulnérables et à promouvoir des solutions durables pour les populations affectées.**

HAUT COMMISSARIAT POUR LES REFUGIES AU NIGER
UNHCR
The UN Refugee Agency
REPRESENTATION DE NIAMEY

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES
LE REPRESENTANT DU PAM

Domkpo Fafa Olivier Attidzah
Représentant Pays UNHCR Niger

Kinday Ndella SAMBA
Directeur et Représentant Pays PAM Niger

Table des matières

Résumé Exécutif 9

1. Objectifs et Méthodologie de la JAM 12

OBJECTIFS 12

MÉTHODOLOGIE 13

2. Contexte 16

CONTEXTE DU PAYS ET DE LA POPULATION RÉFUGIÉE 16

ASSISTANCE ACTUELLE | PAM et UNHCR 18

3. Résultats 19

DÉMOGRAPHIE | Caractéristiques des ménages 19

PROTECTION | Handicap, Enjeux de protection, protection de l'enfance 22

SECURITE | sécurité, sureté 28

COHESION SOCIALE| Coexistence entre les groupes 29

REDEVABILITÉ | Informations clés et mécanismes de retour d'information 30

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Eau et Assainissement 32

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Santé - Nutrition 34

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Éducation 37

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Habitat 38

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Energie 39

REVENUS ET MOYENS D'EXISTENCE | Sources et niveaux de revenus 40

REVENUS ET MOYENS D'EXISTENCE | Défis et perspectives 42

REVENUS ET MOYENS D'EXISTENCE | Stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (LCS-FS) 48

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE | Score de Consommation Alimentaire (FCS) 50

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE | MEB 53

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE | ECMEN 54

ANALYSE GLOBALE DE LA VULNÉRABILITÉ | Cadre analytique des besoins essentiels (ENA) 56

VULNÉRABILITÉ | Résultats de l'analyse ENA 57

4. Recommandations aux Représentations du PAM et du HCR au Niger 60

Bibliographie 66

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Situation des entretiens réalisés 15
Tableau 2 : Principales caractéristiques des ménages (*CDM : chef de ménage) 20
Tableau 3 : Ménages ayant des membres avec handicap ou maladies chroniques 22
Tableau 4 : Revenus moyens des ménages en FCFA 41
Tableau 5 : Opportunités de formation et besoins prioritaires 46
Tableau 6 : Synthèse des opportunités et leçons apprises 47
Tableau 7 : Valeurs des MEB 54
Tableau 8 : Formule de calcul de l'ECMEN 55
Tableau 9 : Élaboration de la vulnérabilité 57

Liste des Figures

Figure 1 : Ménages enquêtés par statut de résidence (PDM PAM) 19
Figure 2 : Ratio dépendance démographique, PDM PAM – Déc. 24 21
Figure 3 : Présence d'enfants séparés/non accompagnés 26
Figure 4 : les problèmes auxquels les enfants sont exposés 27
Figure 5 : Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance 27
Figure 6 : Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile 28
Figure 7 : Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace (RMS HCR, 2025) 31
Figure 8 : Proportion des personnes par difficultés rencontrées lors de l'utilisation des mécanismes de gestion de plaintes (MGP), RMS HCR 31
Figure 9 : Accès aux services de base d'eau potable par groupe de population, RMS HCR 33
Figure 10 : Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié, RMS HCR 35
Figure 11 : Fréquence de consommation des aliments riches en protéines, en vitamine A et en fer héminique, PDM PAM- dec-24 36
Figure 12 : Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement primaire, RMS HCR 37
Figure 13 : Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire 37
Figure 14 : Proportion des personnes vivant dans les logements habitables et abordables, RMS HCR 38
Figure 15 : Proportion des personnes ayant accès à l'électricité, RMS HCR 39
Figure 16 : Principales sources de revenu au cours des 30 jours précédant l'enquête (%), PDM PAM 40
Figure 17 : Comparaison entre le revenu individuel mensuel, le MEB et le MEB alimentaire*, PDM PAM 41
Figure 18 19: Proportion de ménages ayant recouru Stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence par type de population, PDM PAM 49
Figure 20 21: Proportion de ménages ayant recouru Stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence chez les réfugiés, PDM PAM 49
Figure 22 : Proportion de ménages ayant recouru Stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence chez les déplacés internes, PDM PAM 50
Figure 23 : Score de Consommation Alimentaire (FCS), PDM PAM 51
Figure 24 : Score de Consommation Alimentaire des réfugiés, PDM PAM 52
Figure 25 : Score de Consommation Alimentaire des personnes déplacés internes, PDM PAM 52
Figure 26 : Classes d'ECMEN (capacité économique à couvrir les besoins essentiels) par type de population, PDM PAM 56
Figure 27 : Vulnérabilité selon le type de population, PDM PAM 58
Figure 28 : Vulnérabilité des réfugiés, PDM PAM 58
Figure 29 : Vulnérabilité des personnes déplacées internes, PDM PAM 59

Acronymes

AGD	:	Age, Gender and Diversity
AGR	:	Activité Génératrice de Revenu
CARI	:	Consolidated Approach for Reporting Indicators of Food Security
CDM	:	Chef de Ménage
CH	:	Cadre Harmonisé
CNE	:	Commission Nationale d'Éligibilité au statut de réfugié
CSI	:	Centre de Santé Intégré
DDS	:	Dietary Diversity Score
DGEMR	:	Direction Générale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés
ECMEN	:	Economic Capacity to Meet Essential Needs
ECVMA	:	Enquête Harmonisée sur le Conditions de Vie des Ménages
EHA	:	Eau, Hygiène et Assainissement
ENA	:	Essential Needs Analysis
EVIAM	:	Enquête nationale sur la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire des Ménages
FCS	:	Food Consumption Score
FCS-N	:	Food Consumption Score-Nutrition
FES	:	Food Expenditure Share
FGD	:	Focus Group Discussion
HEA	:	Household Economy Approach
IPC	:	Integrated Food Security Phase Classification
ISSB	:	Interlocking Stabilised Soil Bricks
JAM	:	Joint Assessment Mission (Mission d'Évaluation Conjointe)
LCS-FS	:	Livelihood Coping Strategy Index -Food Security
LEP	:	Lutte contre l'Exploitation et les Abus Sexuels
MAG	:	Malnutrition aiguë globale
MAM	:	Malnutrition aiguë modérée
MAS	:	Malnutrition aiguë sévère
MEB	:	Minimum Expenditure Basket
MoU	:	Memorandum of Understanding
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PB	:	Périmètre Brachial
PDI	:	Population déplacée interne
PDM	:	Post-Distribution Monitoring
PSEA	:	Protection contre les exploitations et abus sexuels
PSP	:	Programme Stratégique de Pays
RAM	:	Research, Assessment and Monitoring (unité du PAM)
rCSI	:	reduced-Coping Strategy Index
RMS	:	Result Monitoring Survey
SMART	:	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
UNHCR	:	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VBG	:	Violences basées sur le genre
ZAR	:	Zone d'Accueil des Réfugiés

Remerciements

Les Missions d'Évaluations Conjointes (Joint Assessment Mission - JAM) sont menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies depuis 1994 pour comprendre la situation, les profils et les besoins des réfugiés, des personnes déplacées internes (PDI) et des populations hôtes, notamment en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Au fil des ans, la méthodologie a été affinée, notamment en ce qui concerne les aspects alimentaires et non alimentaires d'une situation d'urgence, et les possibilités d'accroître l'autonomie.

Au Niger, la JAM 2025 a été menée conjointement par les bureaux pays du PAM et du UNHCR avec l'appui Direction Générale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés. Cet exercice a aussi bénéficié du soutien des bureaux Régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et du siège du PAM et du UNHCR ainsi que l'appui du Joint UNHCR-WFP Programme Excellence and Targeting Hub (Centre d'excellence et de ciblage des programmes conjoints UNHCR-PAM).

Participants PAM Niger

- Moctar Habou, Research, Assessment and Monitoring (RAM) Officer
- Kokou Amouzou, Chef d'unité RAM
- Wahabou Hassane, Community Feedback Mechanism (CFM) Manager, unité RAM
- Moussa Djibo, RAM Associate, Sous-Bureau Diffa
- Djibo Boubacar Monitoring assistant, Sous-Bureau Diffa
- Fatchima Alhou, Monitoring assistant, Sous-Bureau Tahoua
- Fatima Yahouza, Monitoring assistant, Sous-Bureau Tahoua
- Oumarou Salifou Jamila, Monitoring Assistant, Sous-Bureau Maradi
- Mariama Bio, Programme Associate / Urgence
- Mohamed idrissa Tanimoune, Monitoring assistant, Sous-Bureau Niamey
- Ismael Salifou Mali, Programme Associate, Sous-Bureau Niamey
- Lucie NDIONE, Chef de l'unité Urgences ai
- Ibrahim Toudjani Alou, chargé de programme, unité Urgence
- Mariama Moumouni, Programme Officer / Gender & Protection

Participants UNHCR Niger

- John Majaliwa Baguma, Nutrition & Food Security Officer
- Nobuko Shimura, Inter-Agency Coordination Officer
- Remy KALOMBO, Monitoring and Evaluation Officer
- Alhassane Moussa, Associate Livelihood & Economic Inclusion Officer
- Aminatou Alassane, Assistant Community-Based Protection Officer
- Moustapha Abba Kelly, Field Associate
- Abba Kiari Assane Elhadji Kazelma, Field Associate
- Labo Hamissou, Livelihood & Economic Inclusion Associate
- Dr Garba Dandano Ibrahim, Public Health Associate
- Gonda Ben Nana Aichatou, Community-Based Protection Associate
- Yaya Samey Issa, Public Health Associate
- Mahamadou Hassane, Field Associate
- Mahamadou Moctar, Public Health Associate

Participants Direction Générale de l'Etat Civil, des Migration et des Réfugiés

- Kabirou Hassan, Chef de la Division des Réfugiés
- Kadi Alfari, Cheffe de la Division de la Communication et des Solutions Durables

Résumé Exécutif

Objectifs et méthodologie de la JAM

La mission conjointe d'évaluation (JAM) 2025 a été menée pour fournir une analyse multisectorielle, actualisée et fondée sur des données probantes de la situation des réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes, retournés et communautés hôtes au Niger. Elle visait à éclairer les décisions programmatiques du PAM, du HCR, du Gouvernement du Niger et des partenaires humanitaires, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et un recentrage de l'assistance. L'évaluation avait pour objectifs spécifiques d'identifier les besoins prioritaires en sécurité alimentaire, nutrition, protection, WASH, éducation et moyens d'existence, d'analyser les effets du ciblage basé sur la vulnérabilité, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la JAM 2022, et de formuler des recommandations sur l'autonomisation, la résilience et la cohésion sociale des populations.

La méthodologie combinait l'exploitation de données secondaires récentes et une collecte de données qualitatives sur le terrain. Les données secondaires comprenaient les rapports PDM (2023–2025) et les rapports des récentes évaluation du HCR.

La collecte qualitative, réalisée en juillet 2025 dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri, a réalisé 38 discussions de groupe et 19 entretiens avec des informateurs clés, couvrant des aspects tels que les dynamiques sociales et économiques, les stratégies d'adaptation et les perceptions communautaires. Les équipes mixtes (PAM, HCR, CNE et ONG partenaires) ont utilisé des outils numériques et imprimés pour garantir la qualité et la représentativité des données.

Résultats clés

Démographie et protection

- Parmi les déplacés internes, la majorité des chefs de ménage sont illettrés (51 %), contre 41 % chez les réfugiés et 36 % parmi la population hôte.
- Près de 25 % des ménages sont polygames, avec une fréquence plus élevée au sein de la communauté hôte (38 %).
- Environ 20 % des ménages dans les trois groupes comptent un membre en situation de handicap, tandis que la proportion de personnes atteintes de maladies chroniques est légèrement plus faible chez les déplacés internes (12 %) par rapport aux réfugiés (16 %).
- La charge de dépendance est élevée : en moyenne, 73 % des ménages présentent un ratio de dépendance supérieur ou égal à 2, c'est-à-dire au moins deux personnes dépendantes pour chaque adulte en âge de travailler.
- La situation de protection reste critique, avec des risques accrus pour les réfugiés et les déplacés, notamment en périphérie des camps et zones de déplacement. La suspension de l'assistance alimentaire accentue la vulnérabilité, la pauvreté et la malnutrition, et favorise le recours à des stratégies d'adaptation négatives. En cas d'arrêt de l'assistance, les risques de protection et les tensions sociales pourraient fortement augmenter, affectant prioritairement les ménages les plus vulnérables.

Moyens d'existence

- Les principales sources de revenus des ménages sont le travail journalier, le petit commerce, l'agriculture et l'élevage, avec des variations selon le type de population et la saison. Bien que l'agriculture soit essentielle, les réfugiés et déplacés internes ont un accès limité ou conditionnel à la terre, tandis que les populations hôtes bénéficient d'un accès plus sûr. La production agricole demeure insuffisante pour garantir la sécurité alimentaire des ménages vulnérables.
- Les revenus moyens en juillet 2025 sont les plus faibles chez les réfugiés (29 849 FCFA), suivis des déplacés internes (35 472 FCFA) et des ménages hôtes (46 391 FCFA). Rapportés à la taille moyenne des ménages (7 personnes), cela correspond à 7,6 $ par personne pour les réfugiés, 9 $ pour les déplacés internes et 11,8 $ pour les hôtes, illustrant la précarité des populations déplacées.
- Les ménages rencontrent des difficultés structurelles pour développer leurs activités économiques, notamment le manque de capital de départ et l'accès limité aux moyens de production. L'insécurité persistante limite l'accès aux zones de culture et accroît les risques de vols et de pertes de revenus.
- Les besoins prioritaires sont similaires à travers les régions et incluent l'appui matériel, l'accès au crédit, les formations et accompagnements techniques, ainsi que le soutien à la création d'emplois.

Sécurité alimentaire et vulnérabilité

- L'analyse de la consommation alimentaire montre une amélioration relative de la situation des communautés hôtes, mais une vulnérabilité persistante, voire croissante, chez les déplacés internes et les réfugiés. Chez les ménages hôtes, la proportion ayant une consommation alimentaire acceptable est passée de 64,7 % à 71,6 % entre décembre 2024 et juillet 2025, tandis que la part en consommation pauvre a légèrement augmenté (de 9 % à 13,6 %). La situation demeure préoccupante pour les déplacés internes et les réfugiés : la part des ménages à consommation pauvre atteint respectivement 22,1 % et 25,9 % en juillet 2025.
- **Globalement, en juillet 2025,** les réfugiés présente une proportion plus élevée de ménages ayant une capacité économique très insuffisante (39,5%) pour couvrir leurs besoins essentiels par rapport aux PDI (37,6% très insuffisante) et à la population hôte (25,3% très insuffisante). Cependant, l**a proportion de non-vulnérables reste faible pour toutes les catégories, confirmant une vulnérabilité généralisée.**
- L'analyse globale de la vulnérabilité des ménages a été faite selon l'approche des besoins essentiels (ou *Essential Needs Approach* -ENA), qui prend en compte la dimension consommation alimentaire, le recours aux stratégies d'adaptations négatives liées aux moyens d'existence, et la capacité économique à répondre aux besoins essentiels. Globalement, en juillet 2025, la tendance est marquée par une **stabilité relative des populations hôtes et personnes déplacés internes,** tandis que la **situation des réfugiés se détériore,** avec une montée de l'extrême vulnérabilité. La proportion de **non-vulnérables** reste faible pour toutes les catégories variant de 9% à 29%, confirmant une vulnérabilité généralisée des populations assistées. La classification de la vulnérabilité selon l'approche ENA, à partir des données d'enquêtes PDM du PAM, met en évidence :

Parmi les ménages hôtes, la proportion d'extrêmement vulnérables a nettement reculé entre décembre 2023 (19,9%) et décembre 2024 (7,0%), traduisant une amélioration relative. Toutefois, une large part reste concentrée dans les catégories très et modérément vulnérables, ce

qui reflète une fragilité.

La situation des personnes déplacées internes s'est au contraire détériorée : la part des non-vulnérables est passée de 29,4 % en décembre 2023 à seulement 12,8% un an plus tard et 13,1% en juillet 2025, au profit d'une augmentation des très vulnérables (42,3%).

Les réfugiés apparaissent comme le groupe le plus vulnérable, combinant une proportion élevée de ménages très ou extrêmement vulnérables (plus de 55 % en juillet 2025).

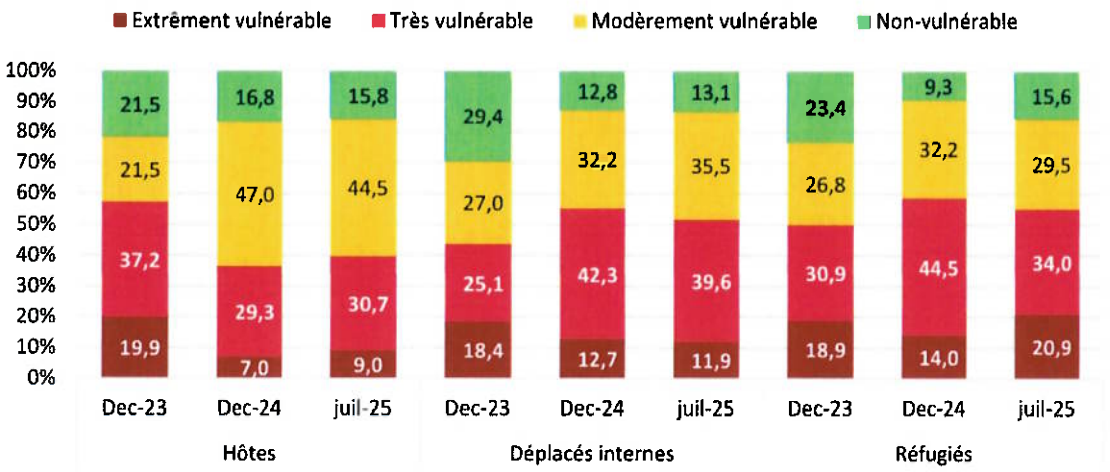

Principales recommandations

- **Renforcer la protection et l'accès aux services essentiels,** en particulier pour les réfugiés et déplacés internes vivant en périphérie des camps ou dans les zones d'insécurité. Cela inclut la reprise rapide de l'assistance alimentaire suspendue et la mise en place de mécanismes de protection communautaire.
- **Promouvoir l'autonomie économique et la résilience des ménages à travers le soutien aux moyens d'existence durables** : appui matériel et financier (microcrédit, capital de démarrage), formation technique, accompagnement à la création d'activités génératrices de revenus et intégration dans les circuits économiques locaux.
- **Améliorer l'accès à la terre et aux ressources productives pour les réfugiés et déplacés internes,** en collaboration avec les autorités locales et les communautés hôtes, afin de favoriser la production agricole et réduire la dépendance à l'assistance.
- **Diversifier et sécuriser les sources de revenus**, notamment par le renforcement des activités d'élevage, la prévention des vols et maladies animales, et la facilitation de l'accès aux pâturages.
- **Adapter les programmes d'assistance à la vulnérabilité différenciée des groupes**, en ciblant prioritairement les ménages très et extrêmement vulnérables, tout en consolidant les acquis observés chez les populations hôtes.
- **Renforcer le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**, notamment par l'analyse continue des indicateurs de consommation, de vulnérabilité et de moyens d'existence, afin d'anticiper les détériorations et d'adapter les réponses en temps opportun.

1. Objectifs et Méthodologie de la JAM

OBJECTIFS

Objectif général

La mission conjointe d'évaluation (Joint Assessment Mission – JAM) vise à fournir une analyse actualisée, multisectorielle et fondée sur des données probantes de la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des retournés et des communautés hôtes. Cette analyse intervient dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et un recentrage de l'assistance, et a pour but d'éclairer les décisions programmatiques du PAM, du HCR, du Gouvernement du Niger et des autres acteurs humanitaires et de développement.

Elle permet également :

- D'identifier les besoins prioritaires des différentes populations, y compris dans des secteurs clés tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, la protection, le WASH, l'énergie et l'environnement ;
- De documenter les conséquences potentielles de la suspension de l'assistance pour les réfugiés, déplacés internes et communautés hôtes ;
- De fournir une base factuelle solide pour orienter le plaidoyer et soutenir la mobilisation des ressources.

Objectifs spécifiques

La JAM 2025 poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1. **Évaluer la situation alimentaire et nutritionnelle, les besoins de base, les moyens d'existence, les capacités économiques et les niveaux de vulnérabilité** ;
2. **Analyser les effets du ciblage basé sur la vulnérabilité**, en particulier sur les groupes précédemment assistés mais désormais exclus en raison des nouveaux critères d'éligibilité, afin d'identifier les risques de protection et les écarts en matière d'assistance ;
3. **Documenter les préoccupations prioritaires en matière de genre et protection**, notamment les conséquences de l'exclusion de certains ménages de l'assistance alimentaire, pour les personnes ayant des besoins spécifiques, l'hébergement, l'enregistrement et la documentation, et d'autres conséquences subsidiaires ;
4. **Évaluer la mise en œuvre des recommandations de la mission JAM de 2022** et apprécier leur effet sur la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'assistance actuelle fournie par le PAM, le HCR et les autres partenaires humanitaires ;
5. **Identifier les opportunités d'activités conjointes en matière de moyens d'existence**, en appui à la transition vers l'autonomisation et la résilience des populations, dans un contexte de rareté de financement et de la réduction progressive de l'empreinte humanitaire. Il s'agira également d'aborder la stratégie de sortie et de contribuer à l'orientation des démarches y afférentes.

6. **Évaluer le niveau d'autonomisation économique**, en vue d'un meilleur alignement des rations alimentaires (en cash et/ou en vivres) sur la capacité de contribution des ménages (analyse du "food gap, ECMEN", ENA) ;
7. **Formuler des recommandations concrètes** sur les activités d'autonomisation les plus pertinentes, ainsi que sur les partenariats techniques ou opérationnels à envisager ;
8. **Alimenter les futures planifications** (PAM, HCR, Gouvernement et autres partenaires humanitaires) à travers des données actualisées permettant d'élaborer une stratégie d'assistance (conditionnelle ou inconditionnelle) et un Plan d'Action Conjoint multisectoriel.
9. **Analyser les dynamiques de cohabitation inter communautaire (réfugiés, personnes déplacées et communautés hôtes)**, y compris la participation communautaire, la cohésion sociale, l'accès aux ressources productives (ex. terres cultivables), et les éventuelles tensions liées à l'assistance, en vue de proposer des recommandations opérationnelles pour renforcer la cohésion sociale.

MÉTHODOLOGIE

Cette section décrit les principales dispositions techniques mises en place pour garantir la qualité et la fiabilité de l'évaluation, tant sur le plan **quantitatif** que **qualitatif**. Les choix méthodologiques s'appuient à la fois sur l'exploitation de données secondaires récentes et sur une collecte qualitative complémentaire, conduite en étroite collaboration avec les partenaires impliqués.

2.1 Revue documentaire des données secondaires

Une revue approfondie des données secondaires a été réalisée, incluant :

- les rapports des enquêtes de suivi post-distribution (Post-Distribution Monitoring – PDM) du PAM (2023–2025) ;
- les données sur les profils des bénéficiaires collectées par le PAM et le HCR.

Cette analyse documentaire a permis d'établir un état de référence de la situation avant la collecte de terrain.

2.2 Données quantitatives

L'analyse quantitative repose principalement sur la réanalyse des données issues de l'enquête PDM du PAM, menée depuis la Baseline de 2023 après le ciblage, ainsi que sur les évaluations récentes du HCR.

L'échantillonnage de l'enquête PDM du PAM a été fait par strate (région). Pour chaque strate, l'échantillon a été déterminé selon les standards minimums requis pour les estimations des indicateurs outcome (résultats). Un échantillon total de 1.600 ménages a été enquêté pour les 4 strates.

Les données sont désagrégées par profils de population afin de permettre des comparaisons précises entre groupes :

- Réfugiés nigérians de Maradi ;
- Réfugiés nigérians de Tahoua ;
- Réfugiés nigérians de Diffa ;
- Réfugiés maliens de Tahoua ;

- Réfugiés maliens de Tillabéri ;
- Personnes déplacées internes (toutes régions) ;
- Communautés hôtes (toutes régions) .

Les résultats sont représentatifs au niveau national par type de population (réfugiés, déplacés internes, hôtes). Pour les réfugiés, les résultats sont également présenté au niveau de chacune des cinq strates ci-haut lorsque c'est pertinent pour éclairer les décisions

Les variables d'intérêt incluent : sécurité alimentaire, nutrition, dépenses, sources de revenus, accès aux services, protection et stratégies de survie. L'objectif est d'identifier les écarts d'accès à l'assistance et les différences de vulnérabilité entre groupes.

L'enquête RMS du HCR a été conduite selon une approche méthodologique rigoureuse, combinant un échantillonnage stratifié. Six régions ont été couvertes (Agadez, Diffa, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri), avec **un échantillon représentatif de 2 240 ménages répartis entre réfugiés, PDI et population hôtes.** Les indicateurs clés portent sur huit thématiques prioritaires, allant de l'enregistrement civil à la gestion des plaintes, en passant par l'accès aux services de base et la protection des droits.

2.3 Données qualitatives

Une collecte qualitative a été organisée en **juillet 2025** pour compléter l'analyse quantitative et documenter :

- les dynamiques sociales et économiques et de protection ;
- les perceptions communautaires ;
- les stratégies d'adaptation ;
- les implications des changements dans les modalités d'assistance.

La collecte conduite dans les **quatre régions concernées** (Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri), s'est appuyée sur des **discussions de groupe** et des **entretiens avec des informateurs clés**, en tenant compte de la diversité de profils selon les types de sites (camps, hors camps, villages d'accueil, villages d'opportunité, sites spontanés) et les statuts de population (réfugiés nigérians et maliens, déplacés internes, communautés hôtes).

Au total, **57 séances qualitatives** ont été réalisées :

- 38 discussions de groupe avec les populations affectées,
- 19 entretiens avec des informateurs clés, dont :
    - Autorités locales (Cohésion sociale et Ciblage) ;
    - Agents de santé (Santé) ;
    - Enseignant (Education) ;
    - Agents humanitaires terrains (Protection : HCR, PAM, CNE, Partenaire Protection) ;
    - Agents humanitaires terrains (Moyens d'existence : HCR, PAM, CNE, partenaire résilience).

2.4 Organisation et outils

- Les **outils de collecte** (guides de discussion, grilles d'analyse) ont été conçus conjointement par le PAM et le HCR, avec l'appui des partenaires opérationnels.
- La **mise en œuvre sur le terrain** a été assurée par des équipes mixtes (PAM, HCR,

Commission Nationale d'Éligibilité – CNE, ONG partenaires).

- Une attention particulière a été portée à la **représentativité des groupes** (sexe, âge, origine, statut de vulnérabilité, autres critères contextuels pertinents).
- Les équipes ont utilisé l'application **ODK sur smartphone**, complétée par des guides imprimés et des notes manuelles. Après chaque séance, les informations étaient relues et harmonisées collectivement pour garantir la qualité des données.

2.5 Planification et réalisation

La collecte des données s'est déroulée du **1er au 6 juillet 2025**, suivant un dispositif conjoint PAM–HCR–CNE, en coordination avec les autorités locales et les partenaires opérationnels.

Formation des chargées de la collecte

Une formation conjointe (PAM–HCR) de trois jours a été organisée à Niamey, combinant des sessions en ligne, un module sur l'éthique et les outils méthodologiques, et une journée de test de terrain auprès des communautés.

Organisation des équipes

Les enquêteurs ont été répartis en deux équipes par région. Chaque équipe comprenait un représentant de la DREC/CNE, un du HCR, un du PAM et un d'une ONG partenaire (CARE, VND-NUR, ADKOUL, NRC, CIAUD, Vision Mondiale). La supervision a été assurée conjointement par le PAM, le HCR et la DGECMR.

Logistique et sécurité

Dans chaque région, quatre véhicules ont été mobilisés (trois pour les enquêteurs, un pour la supervision), avec escorte militaire conformément aux mesures sécuritaires en vigueur. Aucun incident n'a été signalé.

Déroulement

Avant chaque mission, les autorités régionales, départementales, communales et coutumières ont été informées et mobilisées, facilitant l'organisation des séances. La collecte a été réalisée sur six jours, avec une moyenne de deux séances par jour et par équipe. Au total, **57 entretiens** ont été réalisés (38 groupes de discussion et 19 entretiens d'informateurs clés), soit **95 % de l'objectif initial**. Le tableau ci-dessous donne la répartition des entretiens réalisés.

Tableau 1 : Situation des entretiens réalisés

Type de questionnaire	Entretiens prévus	Entretiens réalisés	Taux de réalisation
Focus groupe	40	39	98%
Entretien avec les informateurs clés	20	19	95%
Total	**60**	**57**	**95%**

Consolidation régionale

Les deux derniers jours ont été consacrés à des **ateliers de synthèse régionale** dans chaque chef-lieu, permettant de consolider les données, valider les premières analyses avec les acteurs locaux avant la consolidation nationale.

2. Contexte

CONTEXTE DU PAYS ET DE LA POPULATION RÉFUGIÉE

Le Niger est classé **188e sur 193 pays** selon l'Indice de Développement Humain (PNUD, 2025), confirmant sa position parmi les pays les plus pauvres du monde. Le pays se caractérise par une **espérance de vie de 61,2 ans** (Nations Unies, 2023), une **durée moyenne de scolarisation de deux ans**, et un **taux de pauvreté de 41,2 %** (INS, 2021). Sa population, estimée à plus de **26,3 millions d'habitants en 2024** (INS, 2024), connaît l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde (**3,7 % par an**, avec **6,1 enfants par femme en moyenne**). Cette dynamique entretient une population **jeune et majoritairement rurale**, mais exerce une pression considérable sur des services sociaux déjà fragiles, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

En matière de **sécurité alimentaire et nutritionnelle**, la situation reste préoccupante. Pour la période de soudure de **juin à août 2025**, environ **2,2 millions de personnes** sont projetées en insécurité alimentaire, dont plus de **115 000 en situation d'urgence** (Cadre Harmonisé, mars 2025, SAP). L'**analyse IPC nutrition** du ministère de la Santé **de décembre 2024** fait état de **1,7 million d'enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë**, dont plus de **412 000 sévères**, ainsi que **96 000 femmes enceintes et allaitantes** touchées.

Depuis 2012, le **HCR** et le **PAM** collaborent avec le Gouvernement du Niger pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés, retournés et déplacés internes. Le partenariat, initialement établi pour soutenir l'accueil de **45 000 réfugiés maliens** et **5 000 retournés nigériens** dans les régions de Tillabéry et Tahoua, s'est progressivement élargi face à la détérioration sécuritaire et aux vagues successives de déplacements. Aujourd'hui, l'assistance conjointe couvre les régions de **Tillabéry, Tahoua, Diffa et Maradi**, et cible trois grandes catégories de réfugiés :

- les réfugiés maliens établis dans les sites et villages d'accueil de Tillabéry et Tahoua ;
- les réfugiés nigérians installés au camp de **Sayam Forage** et dans les sites/villages d'accueil de Diffa depuis 2013 ;
- les nouveaux réfugiés nigérians arrivés depuis 2019, accueillis dans les **villages d'opportunités** de Maradi et les villages d'accueil de la commune Bangui (département de Madaoua) dans la région de Tahoua.

Les **missions conjointes d'évaluation JAM (2013, 2015 et 2022)** ont progressivement élargi leur champ d'analyse, intégrant réfugiés, déplacés internes et communautés hôtes. Un **re-ciblage basé sur la vulnérabilité** a été mené en 2023, afin de prioriser l'assistance de manière plus équitable, indépendamment du statut juridique.

En mars 2025, le Niger accueillait environ **985 000 personnes déplacées de force**, dont **431 000 réfugiés et demandeurs d'asile**, **507 000 déplacés internes (PDI)** et **47 000 autres personnes nécessitant une protection internationale**, majoritairement originaires du Nigéria et du Mali. Les régions de **Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry** restent les plus affectées par l'insécurité, la criminalité transfrontalière et la présence de groupes armés non étatiques, générant des cycles répétés de violences et de déplacements.

Carte 1 : Personnes en déplacement forcé au Niger - juillet 2025 (UNHCR Niger)

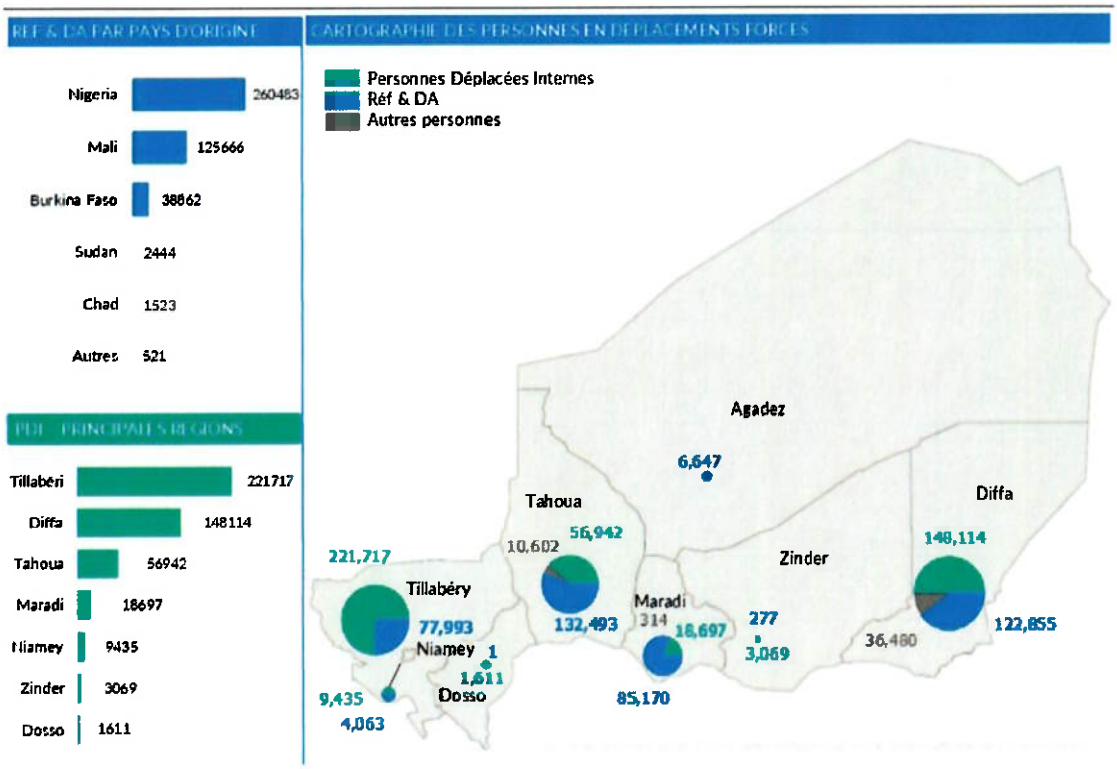

Au Niger, les réfugiés se répartissent en trois grandes catégories :

1. **Les réfugiés maliens arrivés depuis 2012** à la suite du conflit au Mali. Dans la région de Tillabéri, la plupart vivent dans des zones semi-rurales (Ouallam, Ayorou, Abala) ou à Niamey, tandis que dans la région de Tahoua, les violences des groupes armés non étatiques ont entraîné d'importants déplacements. Les réfugiés auparavant installés dans la ZAR d'Intikane (Tillia), fermée depuis, connaissent des mouvements secondaires vers les villages d'accueil des communes de Tillia, Tassara, Tahoua Commune 2 et Tchintabaraden.
2. **Les réfugiés nigérians installés depuis 2013**, à la suite de l'insurrection de Boko Haram. Ils vivent principalement dans le camp de Sayam-Forage (région de Diffa), dans des villages d'accueil et sites spontanés, des départements de Diffa, Goudoumaria, Bosso, Maine Soroa et N'Guigmi.
3. **Les nouveaux réfugiés nigérians arrivés à partir du second semestre 2019**, dans le département de Guidan Roumdji dont une partie a été relocalisée dans les villages d'opportunités (Garin Kaka, Dan Dadji Makaou et Chadakori), tandis que d'autres résident toujours dans des villages d'accueil de la région de Maradi notamment dans le département de Madarounfa et de Guidan Roumdji. Pendant la même la période d'autres réfugiés nigérians se sont également installés dans la région de Tahoua, notamment dans la commune de Bangui (département de Madaoua).

Les personnes déplacées internes sont principalement concentrées dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi. Ces déplacements sont essentiellement dus à l'insécurité persistante liée aux attaques de groupes armés, mais aussi à des chocs climatiques récurrents tels que les inondations et les sécheresses.

Dans ce contexte de pressions humanitaires accrues et de **contraintes budgétaires croissantes**, le PAM a suspendu, à partir de **juillet 2025**, l'assistance alimentaire aux bénéficiaires du programme d'urgence prolongé (Protracted). Une telle suspension risquerait d'entraîner une aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, une détérioration des conditions de vie et une hausse des risques de protection, soulignant l'urgence d'une **mobilisation de ressources** et de la recherche de **solutions durables**.

ASSISTANCE ACTUELLE | PAM et UNHCR

PAM : Le PAM apporte une assistance alimentaire **aux réfugiés, *personnes déplacées internes* (PDI) et populations hôtes vulnérables** vivant à proximités de sites de déplacement dans la cadre de la **composante** « Réponse aux crises prolongées » (« ***protracted emergencies*** ») **de l'Activité 1, relative aux urgences**. Cette Activité 1 est sous l'objectif stratégique 1 de son Programme stratégique de pays (PSP) 2020-2024[1], prolongé en 2025 et en 2026, qui vise à assurer que les personnes touchées par une crise, y compris les réfugiés, les PDI, les membres vulnérables des communautés d'accueil, et aussi les rapatriés dans les régions ciblées, [soient] en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après une crise.

En 2024, dans le cadre de l'activité Réponse aux crises prolongées le PAM Niger a fourni une assistance alimentaire inconditionnelle (en vivres ou en cash) à 591 277 personnes, dont 81 596 réfugiés (20 %), 407 981 déplacés internes (60 %), 4 080 retournés (1 %), 816 migrants (1%) et 53 215 populations hôtes (9 %). Cela représente 13 % des 4,6 millions de personnes assistées au total par le PAM Niger en 2024 à travers ses programmes d'urgence et de résilience.

UNHCR : La réponse du HCR repose sur une approche communautaire, inclusive et différenciée selon les profils de déplacement. Elle vise à répondre de manière holistique aux besoins des nouveaux arrivants et à renforcer la résilience des communautés hôtes. L'assistance couvre la protection internationale, l'accès aux services de base, la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre et aux abus sexuels (PSEA), ainsi que le renforcement des moyens d'existence, de l'inclusion financière et la recherche de solutions durables. Une attention particulière est accordée aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux personnes ayant des besoins spécifiques. Cette stratégie s'inscrit dans la logique du Nexus humanitaire-développement-paix, en favorisant l'inclusion des personnes déplacées et réfugiées dans les systèmes nationaux de services et de protection, à travers des projets d'urbanisation inclusive, de relèvement communautaire et des partenariats multisectoriels pour une réponse coordonnée et durable.

Au total, **936 480 personnes** relèvent de la compétence du HCR (mise à jour au 31 juillet 2025, Gouvernement & HCR), dont **429 499 réfugiés et demandeurs d'asile**. Depuis le lancement des opérations de vérification et d'enregistrement en juillet 2024, cette population a connu une augmentation de **4 %**. Les réfugiés et demandeurs d'asile représentent **46 %** des personnes relevant du mandat du HCR, avec une majorité de réfugiés (**41 %**) et de demandeurs d'asile (**4 %**), principalement originaires du Nigeria (**61 %**), du Mali (**29 %**) et du Burkina Faso (**9 %**).

Les **personnes déplacées internes (PDI)** sont estimées à près de **460 000**, soit **49 %** de la population relevant du mandat du HCR. Elles se concentrent majoritairement dans les régions de **Tillabéry (48 %)**, **Diffa (32 %)**, **Tahoua (12 %) et Maradi (4 %)**. Toutefois, l'analyse des tendances

[1] PAM, PSP - Niger (2020-2024), https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000108577

demeure difficile en raison de l'irrégularité de la fréquence de validation trimestrielle des données par le gouvernement.

En 2024, 36 % des enfants réfugiés et demandeurs d'asile étaient scolarisés dans le système éducatif national. 16 000 kits scolaires ont été distribués aux enfants réfugiés, déplacés internes et des communautés d'accueil, et quatre salles de classe ont été construites. Quelque 200 écoles ont été soutenues (dont des écoles maternelles, primaires et secondaires) ; 900 enseignants ont été formés (dont 300 femmes) et 16 campagnes « Retour et maintien à l'école » ont été menées pour encourager le retour et le maintien des enfants à l'école.

3. Résultats

Les résultats décrits ci-dessous sont issus de l'enquête auprès des ménages et des discussions de groupe. Tout résultat qualitatif provient des entretiens consultations conduites auprès des communautés et des informateurs clés, sauf où précisé.

DÉMOGRAPHIE | Caractéristiques des ménages

Statut de résidence des ménages. La majorité des ménages enquêtés sont soit des déplacés (43%) ou réfugiés (39%). Seulement 18 % sont autochtones.

Figure 1 : Ménages enquêtés par statut de résidence (PDM PAM)

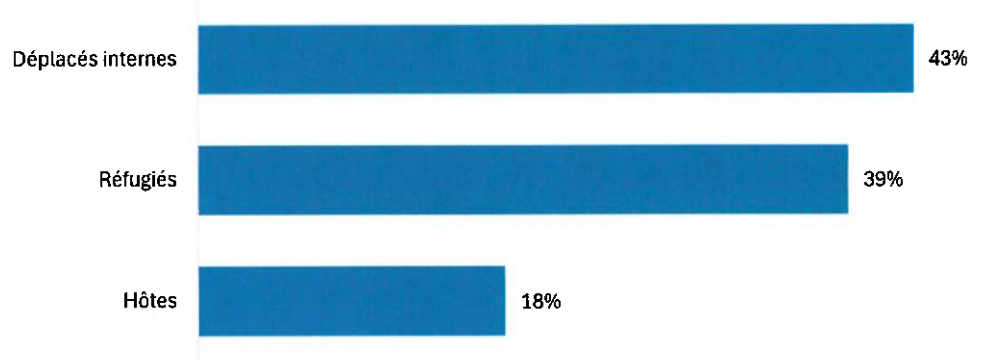

Caractéristiques du chef de ménage (CDM). Globalement, les ménages enquêtés sont dirigés par des hommes (54%). La proportion des ménages dirigés par les hommes est relativement plus importante chez les déplacés internes (58%) alors que cette proportion est de 50 % chez les réfugiés.

Parmi les déplacés internes le CDM est illettré dans la majorité des cas (51 %) ; ces proportions sont inférieures parmi les réfugiés (41 %) et la population hôte (36 %).

Près de 25 % des ménages sont polygames, avec une fréquence plus élevée chez la communauté hôte 38 %.

Taille du ménage. La taille moyenne des ménages est de 7 personnes chez les réfugiés, contre 8 personnes chez les déplacés internes et les communautés hôtes. Toutefois, dans la strate

Protracted Tillabéri, les écarts sont plus marqués : les ménages de la communauté hôte comptent en moyenne 10 personnes, tandis que ceux des réfugiés en comptent 6.

Composition du ménage.

Des personnes âgées (ayant plus de 60 ans) sont plus présentes dans 25 % des ménages des réfugiés, 22 % des déplacés internes et 32 % des hôtes.

La quasi-totalité des ménages a des enfants de moins de 18 ans (96 % des ménages réfugiés, 99 % des déplacés internes et 98 % des populations hôtes).

Les ménages ayant des enfants en bas âge (de moins de 5 ans) sont respectivement de 63 % des réfugiés, 79 % des PDI et 73 % parmi les hôtes.

Tableau 2 : Principales caractéristiques des ménages (*CDM : chef de ménage)

	RÉFUGIÉS	DÉPLACÉS INTERNES	HÔTES
CDM* homme	50%	58%	55%
CDM illettré(e)	41%	51%	36%
CDM polygame	24%	19%	38%
Taille moyenne de ménage	7	8	8
Ménage avec membre âgé (+60 ans)	25%	22%	32%
Ménage avec enfants (<18 ans)	96%	99%	98%
Ménage avec jeunes enfants (<5 ans)	63%	79%	73%

Ratio de dépendance. Le ratio de dépendance démographique, qui exprime le nombre de personnes au sein du ménage incapables de travailler (telles que les enfants de moins de 18 ans, les personnes âgées de plus de 59 ans, les malades chroniques ou ayant un handicap) par rapport au nombre de personnes valides et en âge de travailler (ayant de 18 à 59 ans), révèle un fort taux de dépendance dans les trois catégories de population. Un ratio de dépendance bas signifie que la population productive est suffisamment nombreuse par rapport aux inactifs pour les entretenir facilement sur le plan économique. A l'inverse, un ratio de dépendance élevé indique une forte pression économique sur la population productive, qui doit assurer la subsistance d'inactifs proportionnellement nombreux.

Figure 2 : Ratio dépendance démographique, PDM PAM – Déc. 24

En moyenne, 73 % des ménages ont un ratio de dépendance supérieur ou égale à 2, c'est-à-dire que pour chaque adulte en âge de travailler, il y a au moins deux personnes dépendantes.

Il faut noter que cet indicateur se base purement sur l'âge et les critères des membres du ménage présentés ci-dessus mais il ne reflète pas la contribution réelle des personnes aux moyens d'existence du ménage.

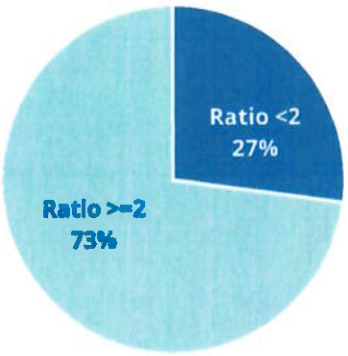

PROTECTION | Handicap, Enjeux de protection, protection de l'enfance

Handicap

Le taux de ménages ayant un membre avec handicap est similaire dans les trois catégories de population (environ 20 %). Aussi, il y a moins de personnes ayant une maladie chronique parmi les déplacés internes 12 % par rapport au réfugiés 16 %.

Tableau 3 : Ménages ayant des membres avec handicap ou maladies chroniques

	RÉFUGIÉS	DÉPLACÉS INTERNES	HÔTES	MOYENNE GLOBALE
Au moins un membre avec handicap	22%	18%	22%	20%
Au moins un membre avec maladie chronique	16%	12%	15%	20%
Au moins un membre avec handicap et/ou maladie chronique	27%	23%	29%	26%

Environnement de protection

Sur le terrain, la protection apparaît comme un domaine particulièrement critique, avec des risques en nette augmentation dans les zones de déplacement. La suspension de l'assistance alimentaire depuis juillet 2025 a accentué la vulnérabilité des ménages, en particulier ceux sans ressources alternatives. L'absence de documents d'identité ou de statut légal constitue une barrière majeure à l'accès aux services et accroît les risques d'apatridie, soulignant l'urgence de renforcer les campagnes d'enregistrement et de documentation. Malgré une coexistence généralement pacifique entre les groupes, des tensions liées à l'accès aux ressources persistent. Enfin, le leadership communautaire reste dominé par les hommes, alors que les femmes et les jeunes, souvent marginalisés, jouent un rôle essentiel dans la prévention des abus et la cohésion sociale.

Dangers ou problèmes de sécurité. Les résultats des entretiens conduits auprès des communautés souligne que les principaux risques de sécurité pour accéder à la nourriture ainsi qu'aux biens et services essentiels sont fréquemment.

Les réfugiés sont confrontés à une insécurité persistante qui compromet leur quotidien ainsi que limite leur accès à la nourriture, aux biens ainsi qu'aux services essentiels et aux moyens de subsistance. Les principaux risques incluent le harcèlement, les vols nocturnes, les enlèvements, et les accidents de moto, notamment lors des déplacements hors des camps. Certains réfugiés effectuent des allers-retours vers leurs villages après les distributions des assistance, exposés à des dangers en cours de route. La sécurité est généralement assurée sur les sites grâce aux comités de vigilance, mais reste précaire au-delà d'un rayon de 3 à 5 km, réduisant l'accès aux

champs et aux marchés. Les perceptions varient selon les zones, certains groupes ne signalant aucun danger particulier.

Les déplacés internes font face à une insécurité généralisée qui limite leur accès à la nourriture, aux biens et aux services essentiels. Les menaces principales incluent les enlèvements, les vols nocturnes, le harcèlement lors des déplacements économiques, et la présence de groupes armés empêchant l'accès aux terres agricoles et aux pâturages. D'autres risques concernent les accidents sur les routes goudronnées, la présence de reptiles dans les champs, et les petits vols dans certaines localités. L'insécurité restreint les déplacements vers les marchés et les villages d'origine. Les perceptions varient selon les zones, certains ménages ne signalant aucun danger immédiat. À cela s'ajoutent des contraintes économiques telles que le coût élevé des denrées alimentaires et le manque de soutien pour les activités génératrices de revenus.

Les populations hôtes signalent une insécurité persistante liée à la présence de groupes armés non étatiques (GANE) qui entrave l'accès aux terres agricoles et aux pâturages. Les principaux risques incluent les enlèvements, le harcèlement, les incursions nocturnes, les vols et le banditisme. Cette situation génère une peur constante et affecte profondément les moyens de subsistance. Toutefois, certaines zones présentent une stabilité relative ne signalant pas de danger majeur. Des contraintes économiques telles que le coût élevé des denrées alimentaires et le manque de soutien aux activités génératrices de revenus sont également relevées.

En général, **selon les régions, à Diffa et Maradi, les trois groupes de population font face à une insécurité persistante qui limite fortement leur accès aux moyens de subsistance.** Les menaces les plus fréquentes incluent les enlèvements, harcèlement, vols nocturnes, la présence de groupes armés non étatiques (notamment Boko Haram), ainsi que des incursions nocturnes autour des villages. À Maradi, les mouvements pendulaires vers les villages d'origine exposent les personnes à des risques accrus, tandis que des accidents de moto, la présence de reptiles dans les champs, et la traversée dangereuse des routes goudronnées sont également signalés. L'accès restreint aux terres agricoles aggrave la vulnérabilité alimentaire. Malgré cela, certaines zones sont perçues comme relativement stables.

À Tillabéri, la sécurité est globalement assurée en ville, mais l'insécurité en périphérie (au-delà de 3 à 5 km) limite les déplacements vers les champs et marchés. Les déplacés internes et populations hôtes évoquent des contraintes sécuritaires, des petits vols, un manque de moyens de transport, ainsi que des difficultés économiques liées à la cherté des denrées alimentaires et au manque de soutien aux activités génératrices de revenus.

A Tahoua, la situation est relativement plus stable. La majorité des participants ne signalent pas de danger majeur. Toutefois, certaines zones rapportent des limitations de mouvement, des petits vols, et des cas isolés de banditisme, braquages et délinquance, indiquant une sécurité variable selon les localités.

De manière générale, dans toutes les zones couvertes par l'évaluation, les participants — qu'il s'agisse des réfugiés, des personnes déplacées internes ou des communautés hôtes — ont indiqué que **l'assistance alimentaire n'a pas d'effet négatif sur la sécurité.** Elle n'a été associée ni à des conflits, ni à des tensions entre bénéficiaires et non-bénéficiaires. Au contraire, plusieurs groupes ont souligné que **l'assistance contribue à renforcer la cohésion sociale**, notamment à travers le **partage des vivres avec les ménages non bénéficiaires**, et à **réduire certains mouvements pendulaires** observés avant les distributions.

Quelques **incidents isolés** ont toutefois été rapportés, principalement sous forme de **petits vols** survenant lors des distributions ou après la réception de l'assistance, ainsi que **des stress ponctuels liées à des retards dans les transferts** ou à des **crédits contractés par anticipation**. Ces situations demeurent exceptionnelles et n'affectent pas la perception globalement positive de l'assistance alimentaire en matière de sécurité.

Conséquences de la suspension de l'assistance. Les conséquences potentielles de la **suspension de l'assistance alimentaire ou en espèces** ont été largement évoquées par les participants lors des discussions de groupe dans toutes les régions couvertes. Dans l'ensemble, les répondants — réfugiés, déplacés internes, demandeurs d'asile et communautés hôtes — ont exprimé de **fortes inquiétudes quant aux effets négatifs** qu'une telle interruption pourrait entraîner sur leur sécurité, leur dignité et leur bien-être.

La majorité des groupes ont souligné que **l'assistance constitue la principale source de subsistance** pour les ménages les plus vulnérables. En son absence, ils anticipent une **hausse marquée de la pauvreté, de la malnutrition et de l'endettement**, ainsi qu'un **recours accru à des mécanismes d'adaptation négatifs**, notamment la mendicité, la vente de biens essentiels, les travaux journaliers précaires, ou encore les déplacements vers d'autres localités dans l'espoir d'obtenir de l'assistance.

Les échanges ont également mis en évidence des **risques accrus de protection**, parmi lesquels la **montée des vols, de la délinquance, de la prostitution de survie** et, dans certaines zones, le **risque de recrutement des jeunes par des groupes armés non étatiques (GANE)**. Des cas potentiels de **violences basées sur le genre (VBG)**, de **ruptures familiales** et de **tensions sociales** ont également été évoqués.

Dans quelques communautés, il a été précisé que **les ménages disposant d'activités économiques stables** pourraient temporairement amortir le choc, mais la majorité des participants ont convenu que **les effets d'une suspension seraient rapidement généralisés**, aggravant la vulnérabilité et compromettant la stabilité sociale.

Violence basée sur le genre (VBG) et exploitation et abus sexuels.

Les entretiens menés dans les quatre régions humanitaires révèlent une situation préoccupante. **La recrudescence des attaques menées par des groupes armés non étatiques a provoqué des déplacements massifs**, internes et externes, notamment le long des frontières avec le Mali, le Nigeria et le Burkina Faso. Ces violences restreignent l'accès humanitaire à certaines zones, compliquant la réponse aux besoins croissants. À ces facteurs s'ajoutent les aléas climatiques, en particulier les inondations et sécheresses, qui ont causé d'importants dommages matériels et humains.

La synthèse des violences et abus par région et type de population montre que les femmes et les filles restent les plus exposées, leur vulnérabilité étant renforcée par la pauvreté et la précarité sociale. Les formes de violence les plus fréquentes incluent la violence domestique, la violence basée sur le genre (mariages forcés, violences physiques) et les abus liés à l'assistance. Les mécanismes de protection varient selon les zones : structures communautaires, médiation traditionnelle, comités de protection, ONG locales ou autorités formelles, mais certains restent peu connus ou inexistants.

À Diffa, la population hôte et les réfugiés subissent principalement des violences domestiques, des violences basées sur le genre et des exploitations ou abus sexuels liés à l'assistance, avec des mécanismes de signalement connus, notamment via les leaders communautaires et les structures d'alerte locales. Les déplacés internes, en revanche, rapportent moins de cas.

À Maradi, les déplacés internes, la population hôte et les réfugiés sont touchés par la violence domestique et les violences basées sur le genre, les femmes et les jeunes filles étant particulièrement exposées ; la prise en charge passe par la médiation villageoise, la chefferie traditionnelle, les autorités communales, les comités de protection et les ONG locales.

À Tahoua, les violences concernent surtout les femmes et les enfants, avec des mécanismes de protection existants mais parfois peu connus, et certains cas de déplacés internes restent sans recours clair.

À Tillabéri, la population hôte, principalement les femmes et jeunes filles, est exposée à des violences basées sur le genre, tandis que d'autres populations (déplacés internes, réfugiés, demandeurs d'asile) ne rapportent généralement pas de violences.

Ces facteurs combinés ont entraîné une détérioration notable de la situation dans les quatre régions. Au 1er septembre 2025, sur une population totale de 767 897 individus, 417 960 sont des femmes (54 %), dont 30 % sont des filles, traduisant une vulnérabilité accrue du sexe féminin. Celle-ci est accentuée par la promiscuité, la précarité, la séparation familiale, le désœuvrement et la rareté des ressources, créant un environnement propice à la survenue des VBG.

L'enquête RMS confirme ces constats et souligne les disparités en matière de sécurité et d'accès aux services de protection. Si 93 % de la population se déclare en sécurité la nuit dans leur quartier, ce sentiment est nettement plus élevé chez les populations hôtes que chez les déplacés, et chute à 81 % pour les personnes en situation de handicap, révélant une vulnérabilité spécifique. Les discussions de groupe ont fait ressortir des inquiétudes persistantes face aux violences, notamment lors de la collecte de bois de chauffe ou de produits forestiers, avec des cas d'agressions physiques et sexuelles, d'enlèvements et de vols de bétail.

Les entretiens ont identifié des cas de VBG dans trois groupes sur cinq des communautés hôtes, deux sur cinq parmi les déplacés internes et deux sur cinq parmi les réfugiés. Les violences domestiques sont rapportées par un groupe de femmes sur trois et un groupe d'hommes sur dix, montrant la persistance des risques au sein des ménages.

L'absence ou l'insuffisance des latrines dans certaines zones d'opération ou les femmes et filles **défèquent à l'air libre dans un espace éloigné** de leur lieu d'installation aggravent les risques de VBG dont les agressions physiques, sexuelles et même des enlèvements.

La précarité économique et l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures de base, notamment les latrines, exacerbent ces risques. Dans les régions de Tillabéri et Tahoua, l'absence des **conjoints partis en exode rurale expose les femmes** à des formes de violences économiques et sexuelles, incluant le mariage précoce ou forcé des filles et le recours au sexe pour la survie.

Les différentes analyses, ressortent que les communautés comprennent les différents types de VBG, leurs conséquences et les différents services disponibles appropriés et que des comités et groupes communautaires œuvrent quotidiennement en termes de sensibilisations dans les zones d'accueil, les sites, le camp et les villages d'opportunités

Enfin, malgré l'existence de comités et de groupes communautaires engagés dans la sensibilisation et la prévention, beaucoup reste à faire pour renforcer l'autonomisation des femmes et l'accès à une protection efficace contre les VBG, en particulier dans la mise en œuvre d'actions ciblées et durables.

Protection de l'enfance

L'environnement de protection des enfants demeure affecté par d'innombrables facteurs négatifs impactant leur vie et leur bien-être, ce qui constitue une problématique majeure et commune pour les trois groupes de population — réfugiés, personnes déplacées internes (IDP) et populations hôtes.

Les entretiens menés auprès des communautés mettent en évidence **plusieurs risques majeurs auxquels les enfants sont exposés**. Le travail des enfants, notamment les corvées excessives et l'exploitation économique, constitue la principale préoccupation, souvent accompagné de mariages précoces ou forcés, de maltraitances, d'abus sexuels, de séparation familiale et d'enfants non accompagnés. Ces risques varient selon le contexte et la catégorie de population, touchant particulièrement les déplacés internes et les réfugiés, mais affectant également les communautés hôtes. Dans certaines zones, la perception des risques a évolué au cours des deux dernières années : dans plusieurs sites, **les sensibilisations sur les droits de l'enfant et la mise en place de structures communautaires de protection ont contribué à une diminution des vulnérabilités**, tandis que dans d'autres, notamment **chez les déplacés récents, l'exposition à des pratiques telles que la mendicité ou le travail des enfants a augmenté.**

Par ailleurs, il faut noter que, selon plusieurs informateurs clés, les risques ont diminué au cours des deux dernières années, principalement grâce aux **séances de sensibilisation sur les droits de l'enfant** et à l'**existence de structures communautaires de protection**. Cependant, d'autres signalent une **augmentation des risques**, notamment en lien avec le **déplacement**. Par exemple, des enfants qui ne mendiaient pas auparavant ont commencé à le faire. Dans ces cas, il y a **absence de connaissance des structures de protection** et surtout la **faible participation des enfants aux programmes communautaires** avec 3,2% des enfants selon les données RMS 2025 (voir graphique ci-dessous).

Figure 3 : Présence d'enfants séparés/non accompagnés

Selon la plupart des informateurs, principalement le travail des enfants couplée à l'exploitation économique constituent les préoccupations majeures. Le travail des enfants, souvent sous forme de corvées excessives et d'exploitation, reste une problématique majeure dans les communautés concernées. Il est souvent accompagné d'autres formes de violations telles que l'exploitation économique et la négligence, qui compromettent le développement physique, émotionnel et éducatif des enfants, le mariage d'enfants et mariages forcés, qui privent les jeunes filles de leur droit à l'enfance et à l'éducation, la violence domestique, la maltraitance et l'abus sexuel qui affectent gravement la sécurité et le bien-être des enfants. Selon les données d'analyse de l'évaluation participe (AGD) du HCR en 2024, la tradition et ses pratiques qui placent les enfants au second rang prévalent toujours. Les risques de protection comme les mariages d'enfants, les exploitations et les pires formes de travail des enfants persistent encore malgré les multiples efforts du HCR, et ses partenaires de mises en œuvre et opérationnels. Les données de perception

du monitoring de la protection P21, collectées entre janvier et juin 2025, révèlent que 10 % des enfants sont exposés au travail des enfants, 19 % à la négligence, 13 % à la mendicité et 11 % au mariage précoce (voir graphique ci-dessous).

Figure 4 : les problèmes auxquels les enfants sont exposés

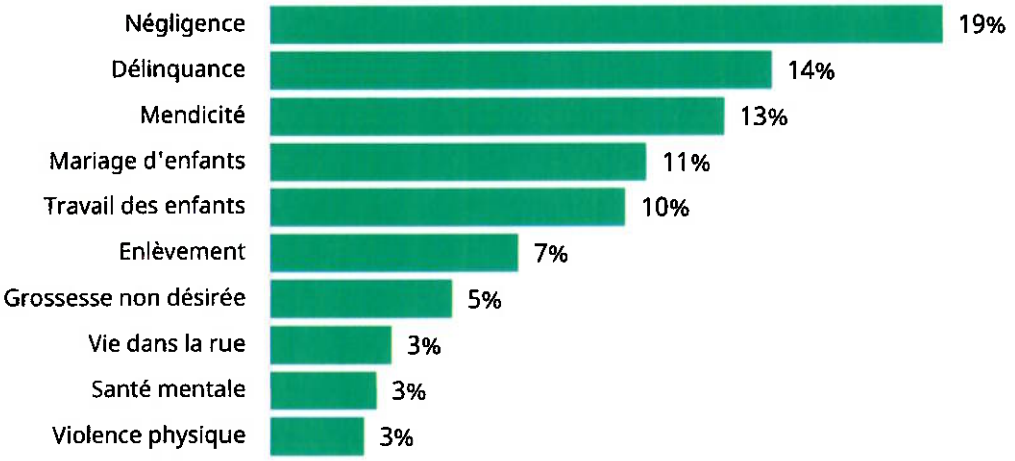

Par ailleurs, il faut souligner que l'activisme accru des groupes armés non étatiques (GANE) génère un climat de peur et d'insécurité au sein des communautés civiles, engendrant des mouvements de population et affectant particulièrement les enfants. Ainsi, selon les informateurs clés de l'enquête JAM 2025, la séparation familiale est une réalité qui affecte d'avantage les enfants en augmentant leur vulnérabilité. Cette situation est confirmée par les données du P21 avec 11% des répondants qui déclarent avoir connaissance d'enfants présentant ce type de vulnérabilité dans leur communauté.

Figure 5 : Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance

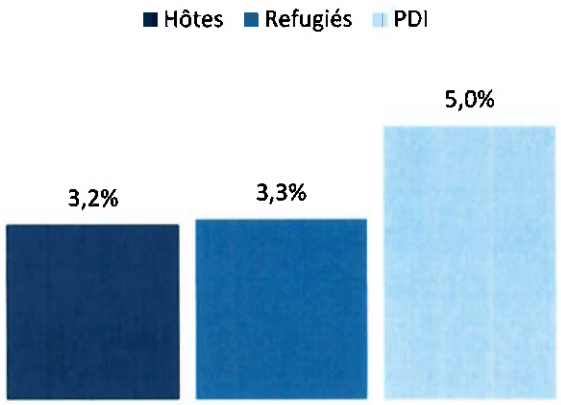

Enregistrement à l'état civil. la majorité des enfants nés dans les communautés sont systématiquement enregistrés. Des mécanismes de rattrapage existent pour les enfants nés à domicile ou non déclarés, notamment via les audiences foraines organisées par l'État, les mairies, le HCR ou les préposés à l'écriture, bien que des obstacles subsistent dans certains sites en raison de la lenteur administrative, de l'ignorance des parents ou, dans quelques cas, de coûts liés au rattrapage. Globalement, ces dispositifs permettent d'assurer l'accès à l'état civil pour la quasi-totalité des enfants, contribuant ainsi à la protection juridique et sociale des populations vulnérables. La combinaison de la sensibilisation communautaire, de l'appui institutionnel et des

efforts de rattrapage constitue un levier essentiel pour réduire les risques et améliorer la protection des enfants dans ces régions.

L'enquête RMS révèle que **86 % des naissances d'enfants de moins de 5 ans sont enregistrées**. Cependant, des disparités significatives persistent : les réfugiés/demandeurs d'asile affichent un taux de 59 %, contre 70 % pour les PDI.

Figure 6 : Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile

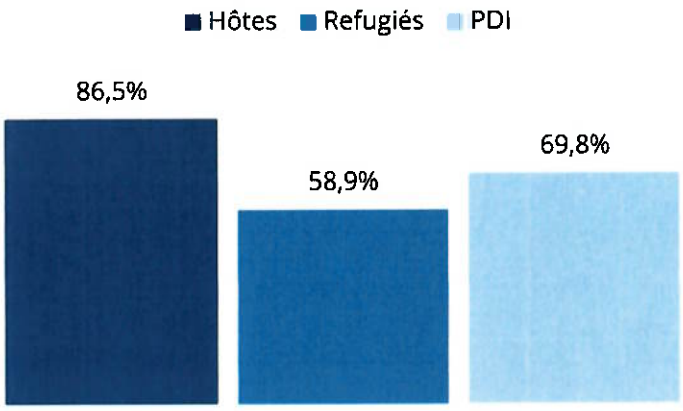

SECURITE | sécurité, sureté

L'enquête conjointe menée par le HCR et le PAM dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi révèle des dynamiques sécuritaires contrastées, mais toutes marquées par des implications directes sur la protection des populations. De manière générale, les résultats confirment les tendances observées dans l'étude RMS, à savoir une perception de la sécurité plus élevée au sein des communautés hôtes comparativement aux personnes déplacées de force. Par ailleurs, les résultats mettent en lumière les liens étroits entre précarité alimentaire, insécurité et risques de protection pour ces populations.

Diffa

Selon la JAM, l'insécurité généralisée demeure une préoccupation majeure. Les communautés réfugiées, déplacées internes et hôtes sont confrontées à des menaces récurrentes telles que les enlèvements, les vols nocturnes et le harcèlement, particulièrement en dehors des zones protégées. La présence de groupes armés non étatiques, notamment Boko Haram, limite l'accès aux terres agricoles et aux pâturages, compromettant les moyens de subsistance et accentuant la vulnérabilité des ménages. **Selon le RMS**, cette insécurité combinée à l'insuffisance de l'assistance humanitaire pousse les populations à adopter des stratégies de survie risquées telles que le vol, la prostitution, la mendicité ou les déplacements vers des zones à haut risque. Les jeunes sont exposés au recrutement par des groupes armés non étatiques, tandis que les femmes et filles font face à un risque accru d'exploitation sexuelle. Bien que l'assistance alimentaire ne soit pas directement considérée comme un facteur de risque, des incidents autour des distributions ont été rapportés, soulignant la nécessité d'une réponse intégrée et protectrice.

Maradi

Selon la JAM, la précarité économique conduit certains réfugiés à effectuer des déplacements pendulaires vers leurs villages d'origine après les distributions de l'assistance, les exposant à des risques tels que harcèlement, vols et enlèvements. Si la sécurité est globalement assurée sur les sites grâce aux comités de vigilance, les déplacements hors site restent dangereux. L'accès limité

aux terres agricoles et les risques liés à la mobilité aggravent la vulnérabilité alimentaire. **Selon le RMS**, une réduction ou suspension de l'assistance humanitaire pourrait accentuer la malnutrition, les maladies liées à la sous-alimentation et les violences basées sur le genre. Les pratiques socialement dégradantes telles que mendicité, prostitution et vols augmentent, tout comme l'exode vers des zones perçues comme plus favorables. Bien que l'assistance alimentaire soit globalement bien perçue, des tensions peuvent émerger autour du non-remboursement de crédits ou des retards dans les distributions.

Tahoua
Selon la JAM, la situation sécuritaire est jugée relativement stable par certains participants, malgré la présence de petits vols, banditisme et braquages dans certaines zones. Les restrictions de déplacement vers les marchés ou villages d'origine affectent l'accès aux services et aux moyens de subsistance. **Selon le RMS**, la dépendance à l'assistance est particulièrement marquée chez les ménages les plus vulnérables. En cas de rupture de l'assistance, la pauvreté, la malnutrition et les problèmes de santé mentale pourraient s'aggraver. Les stratégies de survie incluent mendicité, vente de biens et migration. L'assistance alimentaire est perçue comme un facteur de cohésion sociale, avec seulement quelques incidents de vols rapportés, sans lien direct avec les conflits communautaires.

Tillabéri
Selon la JAM, la sécurité est généralement assurée dans les centres urbains, mais se dégrade au-delà d'un rayon de 3 à 5 kilomètres, limitant les déplacements vers les champs et les marchés et affectant les moyens de subsistance des populations périphériques. Les contraintes sécuritaires combinées à des difficultés économiques (prix élevés des denrées, faible d'appui aux AGR) renforcent la vulnérabilité des ménages. **Selon le RMS**, l'assistance alimentaire est bien accueillie et ne génère pas de tensions sécuritaires majeures. Cependant, les difficultés à satisfaire les besoins alimentaires de base exposent les ménages à des pratiques socialement dégradantes et à une insécurité alimentaire croissante. Les stratégies d'adaptation identifiées, telles que les AGR, l'entraide communautaire et la vente de biens, témoignent d'une mobilisation locale tout en révélant les limites de la résilience face à une précarité prolongée.

COHESION SOCIALE| Coexistence entre les groupes

Coexistence entre les groupes. Selon la plupart des informateurs clés, il existe une bonne coexistence entre les différentes communautés (refugiés, déplacés internes et population hôte et entre éleveurs et agriculteurs) au niveau de toutes les régions. Elle est fondée sur une utilisation commune des points d'eau, des ressources naturelles, la participation aux évènements socioculturels (mariage, baptêmes, funérailles...), au brassage entre les communautés (mariage entre déplacés, hôte et refugiés), à la fréquentation commune des services sociaux de base (école, centre de santé, marché) et au soutien mutuel en cas de besoin. L'alternance saisonnière de l'utilisation des sols (agriculteurs -éleveurs), les échanges des produits laitiers et agricoles constituent un facteur non négligeable de cohésion entre les agriculteurs et les éleveurs. Toutefois, la pression foncière est telle que les ressources naturelles sont devenues un enjeu majeur de compétition entre les champs agricoles, les pâturages des animaux et les habitations pour les déplacés. De ce fait, des frustrations, mécontentement et petites querelles ne sont pas absents entre les différents groupes et les propriétaires terriens. Les frustrations entre les propriétaires terrains et les déplacés installés dans leurs champs sont les plus fréquentes. Il y a également des petits malentendus causés par les enfants qui opposent certaines familles au sein

de la population. Toutefois des solutions sont le plus souvent rapidement trouvées pour gérer les querelles à l'amiable sans qu'elles ne dégénèrent en conflits ouverts.

Ainsi les informateurs clés et les participants aux discussions de groupe, recommandent un renforcement de la sensibilisation à la coexistence pacifique, l'encouragement des mariages entre les communautés, la création de couloirs de passage pour les animaux, l'augmentation des activités génératrices de revenus (AGR) pour les jeunes, l'augmentation du nombre des points d'eau pour assurer une parfaite symbiose au sein des communautés et entre les différents groupes communautaires. Il est important de promouvoir le vivre-ensemble à travers le renforcement des initiatives de paix et cohésion sociale, l'engagement des communautés dans la sensibilisation sur la paix et la cohésion sociale.

REDEVABILITÉ | Informations clés et mécanismes de retour d'information

L'objectif des engagements en matière de redevabilité envers les populations affectées est de faciliter la participation des différentes communautés aux programmes humanitaires en veillant à ce que les processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes soient informés et reflètent les points de vue des personnes affectées, y compris des plus vulnérables telles que celles ayant une maladie ou un handicap, ainsi que les enfants (JAM 2023).

La redevabilité envers les populations affectées par les crises (AAP) constitue une composante essentielle de l'action humanitaire de qualité. Dans le contexte du Niger, marqué par des crises multidimensionnelles (conflits armés, déplacements internes, insécurité alimentaire, catastrophes naturelles, etc.), plusieurs acteurs humanitaires ont mis en œuvre des initiatives visant à renforcer la participation, la transparence, les mécanismes de plaintes et la prise en compte des retours des communautés.

Ainsi il ressort des discussions de groupes que des mécanismes existent pour assurer une communication régulière et claire entre les communautés et les acteurs humanitaires, notamment PAM et UNHCR. Les canaux les plus fréquents sont les comités communautaires de gestion des plaintes, les leaders communautaires, les chefs de village ou des quartiers, les lignes vertes, les agents des ONG, etc. Les informations sur les distributions, le ciblage, et toutes activités mises en œuvre par les humanitaires y sont diffusées.

Mécanismes de retour de l'information des communautés : Plusieurs canaux de retour d'information sont mis à la disposition des communautés pour remonter leurs préoccupations par rapport aux interventions humanitaires. La plupart des répondants connaissent l'existence des canaux et de leurs utilités. Selon une étude des mécanismes de gestion de plaintes (MGP) conduit par UNHCR en 2025, environ 3 personnes sur 4 utilisent un MGP. Le taux d'utilisation est plus élevé au sein des PDI (80%), suivi des réfugiés (71%) et 75% au niveau de la population hôte.

La même étude indique que 78% ses hommes (78%) utilisent les mécanismes de gestion de plainte contre 65% au niveau des femmes. Cette différence d'accès dans l'utilisation des canaux des mécanismes de retour d'information des communautés est aussi ressortie dans les discussions des groupes et les entretiens avec les informateurs clés. Plusieurs raisons expliquent la réticence de certaines personnes à utiliser les mécanismes de gestion de plaintes. En effet selon l'enquête de UNHCR sur les mécanismes de gestion des plaintes, près de 37 % des personnes interrogées

se plaignent de la lourdeur des procédures, 19% se plaignent du manque de retours d'information et 16% craignent de représailles.

Cependant, une proportion significative des personnes interrogées ne connaît pas ou n'a pas accès aux mécanismes existants pour faire remonter leurs préoccupations ou plaintes. **Les femmes et les personnes handicapées rencontrent des barrières spécifiques**, telles que le **manque de confidentialité, la distance physique des dispositifs ou l'absence de personnel formé pour les accompagner.**

Figure 7 : Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace (RMS HCR, 2025)

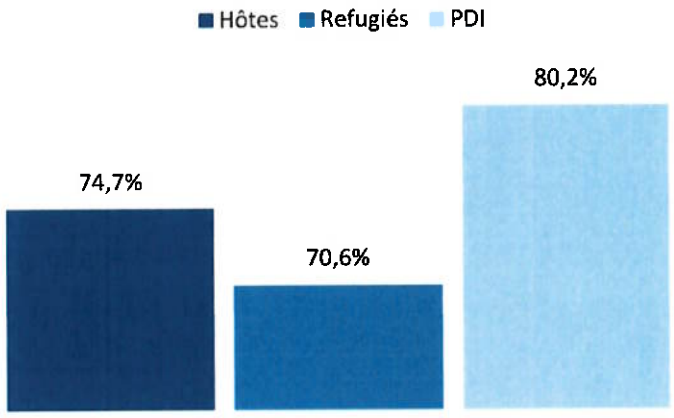

Figure 8 : Proportion des personnes par difficultés rencontrées lors de l'utilisation des mécanismes de gestion de plaintes (MGP), RMS HCR

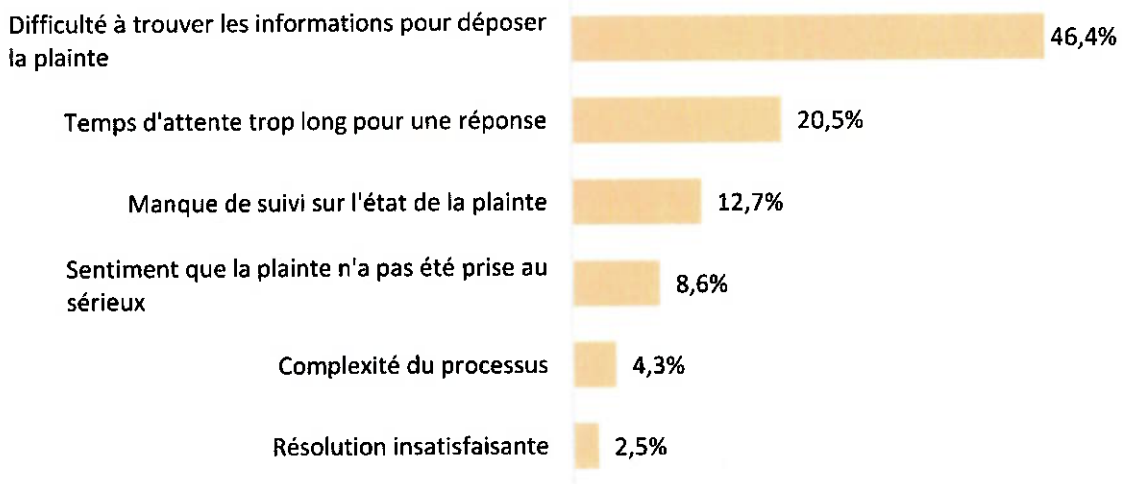

Sources d'information sur l'assistance. Les populations affectées déclarent recevoir des informations principalement par l'intermédiaire des **leaders communautaires**, des **agents humanitaires** et, dans une moindre mesure, via les **radios locales**. Toutefois, la **fiabilité** et la **clarté** de ces informations varient selon les zones géographiques et les groupes de population (réfugiés, déplacés internes, communautés hôtes) ; ce qui peut limiter la compréhension des services disponibles et des droits des bénéficiaires.

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Eau et Assainissement

Accès à l'eau potable

Globalement, les résultats des entretiens montrent que les communautés des quatre régions bénéficient d'un accès aux sources d'eau potable tout au long de l'année, mais la fiabilité varie selon le type de source et la saison. Les forages solaires et électriques présentent des interruptions, les distances et risques liés à l'accès à l'eau sont notables, et la qualité de l'eau n'est pas toujours assurée.

À Diffa, l'eau potable est principalement fournie par les mini-AEP, forages et robinets d'eau courante (SEEN/NDE). La disponibilité de l'eau est généralement continue tout au long de l'année, bien que certaines sources fonctionnant à l'énergie solaire ou à l'électricité connaissent des interruptions temporaires, notamment en l'absence de soleil ou en cas de coupure de courant. Les populations hôtes, réfugiées et déplacées internes signalent donc une disponibilité globale mais parfois intermittente selon la technologie employée et la saison.

À Maradi, les sources d'eau principales sont les forages, mini-AEP et puits (ouverts ou protégés). L'eau est disponible toute l'année pour la majorité des communautés, mais des difficultés persistent :

- Les forages solaires peuvent connaître des pannes ou un approvisionnement insuffisant en énergie.
- Les distances à parcourir pour accéder à l'eau sont parfois importantes, et la traversée de routes goudronnées pose des risques de protection pour les enfants.
- L'eau de certains puits n'est pas potable, entraînant un risque sanitaire. Ces contraintes sont partagées par les populations hôtes, réfugiées et déplacées internes, avec une attention particulière aux périodes froides où la recharge des panneaux solaires est insuffisante.

À Tahoua, les communautés dépendent principalement des mini-AEP et des forages. L'eau est disponible toute l'année pour la majorité, mais des baisses de pression surviennent en période de forte chaleur. Certaines sources sont éloignées des foyers, et l'accès peut être payant, notamment pour les déplacés internes. Les robinets d'eau courante (SEEN/NDE) sont fonctionnels, mais soumis à des délestages ou à des capacités de desserte limitées, affectant surtout les ménages urbains. Les difficultés relevées incluent également des pannes fréquentes des forages et la nécessité de parcourir plusieurs kilomètres pour accéder à certaines sources.

À Tillabéri, l'accès à l'eau potable repose majoritairement sur les robinets d'eau courante (SEEN/NDE) et les forages. L'eau est disponible toute l'année pour les sites urbains et les sites de déplacés internes, mais des coupures ponctuelles sont signalées pendant les périodes de forte chaleur ou lorsque la fourniture électrique est limitée. Les demandeurs d'asile rencontrent des difficultés plus importantes, avec des interruptions d'eau saisonnières, des files d'attente et des distances de 2 à 3 km pour se procurer l'eau. La dépendance à l'électricité et aux systèmes solaires constitue un facteur clé influençant la disponibilité de l'eau.

Selon le RMS, 89 % des ménages ont accès à l'eau potable avec des disparités selon le type population. L'eau est accessible en moins de 30 minutes pour plus 87,5% des ménages

Figure 9 : Accès aux services de base d'eau potable par groupe de population, RMS HCR

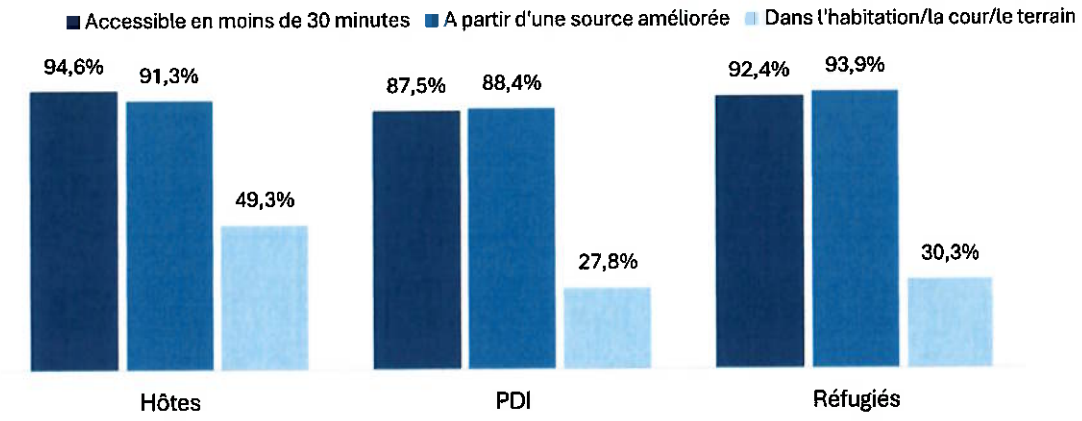

Hygiène et Assainissement

Dans l'ensemble des régions couvertes par la JAM, la **défécation à l'air libre reste une pratique courante**, particulièrement dans les communautés déplacées et réfugiées. Les principales causes évoquées sont le **manque d'infrastructures suffisantes, le mauvais entretien des latrines existantes et l'absence d'intimité**. Ces conditions exposent les populations, en particulier les **femmes et les enfants**, à des **risques sanitaires et de protection accrus**. Le renforcement des interventions en **assainissement communautaire**, la **construction de latrines adaptées** et la **sensibilisation à l'hygiène** apparaissent comme des priorités transversales pour améliorer les conditions de vie et la santé publique.

À Diffa, la défécation à l'air libre demeure très répandue, particulièrement parmi les personnes réfugiées et déplacées internes. Si la majorité des ménages hôtes disposent de latrines, les déplacés et réfugiés rencontrent de fortes difficultés d'accès à des installations sanitaires adéquates. Certaines personnes, notamment les femmes et les enfants, ont été exposées à des risques de protection lors de la recherche d'espaces isolés pour leurs besoins la nuit. **L'absence de latrines familiales** et communautaires suffisantes, ainsi que leur mauvais entretien, constitue une préoccupation majeure en matière de santé publique et de protection.

À Maradi, la situation est marquée par une coexistence entre utilisation de latrines et défécation à l'air libre. Les populations hôtes disposent majoritairement de latrines, bien que certains ménages continuent la pratique de la défécation en brousse. Parmi les réfugiés et déplacés internes, beaucoup utilisent les latrines communautaires ou familiales, mais ces infrastructures sont souvent insuffisantes ou dégradées (portes volées, fosses pleines). Cette insuffisance pousse une partie **de la population à recourir à la défécation à l'air libre**, exposant les communautés à des risques sanitaires.

À Tahoua, la défécation à l'air libre reste fréquente malgré l'existence de certaines latrines communautaires. Les réfugiés, déplacés internes et populations hôtes évoquent un manque de latrines suffisantes et fonctionnelles, surtout dans les zones périphériques. Les ménages situés en milieu urbain utilisent davantage les latrines, mais en zone rurale, la pratique de la défécation à l'air libre demeure. Les communautés expriment une forte volonté d'utiliser les latrines si davantage d'infrastructures étaient mises à disposition, soulignant la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation et de construction de latrines adaptées.

Photo : Latrine communautaire sans porte, Site de Tchintabaraden

À Tillabéri, les latrines existent mais restent insuffisantes en nombre et souvent mal entretenues, notamment dans les sites de déplacés internes. Plusieurs fosses sont déjà pleines, et le manque de vidange favorise la reprise de la défécation à l'air libre. Les demandeurs d'asile/ réfugiés et une partie de la population hôte continuent à se rendre dans la brousse pour leurs besoins. Même lorsque des latrines sont disponibles, leur état de dégradation, le manque d'intimité et de maintenance limitent leur utilisation.

Selon le RMS, l'assainissement reste le principal point de préoccupation, avec **un taux d'accès à des installations sanitaires sûres inférieur à 7 % en moyenne, et à peine 1 % parmi les réfugiés et les personnes déplacées internes.** Les pratiques de défécation à l'air libre ainsi que le partage des latrines entre plusieurs ménages demeurent courantes, augmentant les risques sanitaires et de protection, notamment en matière de VBG et d'insécurité nocturne.

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Santé - Nutrition

Soins de santé

Au niveau global, les résultats du RMS 2025 montrent que **98,2 % des ménages déclarent avoir eu accès à un service de santé au cours des douze derniers mois**. Toutefois, cette proportion diminue à **96,3 % chez les personnes déplacées internes (PDI)** et à **95,3 % chez les réfugiés**, traduisant une **inégalité structurelle d'accès** malgré la présence physique des structures sanitaires.

Ces résultats sont corroborés par les entretiens communautaires, qui indiquent que la majorité des ménages résident à moins de 5 km d'un centre de santé. Dans l'ensemble des régions couvertes (Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri), **les services de santé demeurent globalement accessibles à toutes les composantes communautaires**, sans distinction de **statut, de sexe ou d'origine**. La plupart des participants — qu'ils soient **populations hôtes, réfugiés, déplacés internes ou demandeurs d'asile** — affirment **pouvoir recourir aux soins sans restriction majeure.**

Les **soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes** sont généralement **gratuits**, tandis que les **adultes doivent souvent payer les frais de consultation ou d'ordonnance** (entre 400 et 1 000 FCFA selon les localités). Dans certaines zones, notamment à **Diffa et Maradi**, les participants estiment que **les soins sont globalement abordables**, mais soulignent que **le coût des médicaments reste élevé**, surtout en cas de rupture au sein des structures publiques.

Les accouchements assistés par un personnel qualifié représentent 79 % des naissances, mais chutent à environ 70 % chez les PDI, témoignant d'une fragilité particulière des services maternels dans les zones d'insécurité ou d'afflux de populations.

Figure 10 : Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié, RMS HCR

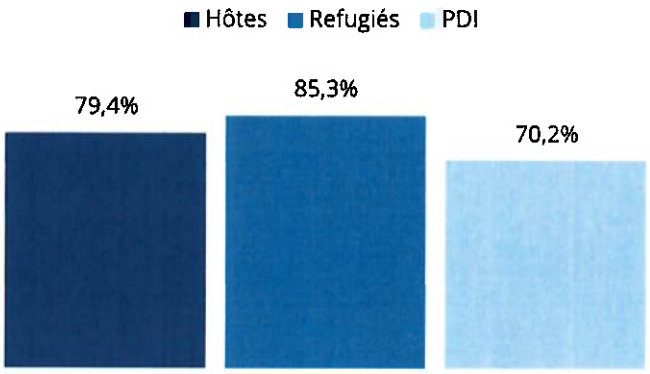

Selon le RMS du HCR, la **couverture vaccinale contre la rougeole chez les jeunes enfants (9 mois à 4 ans) reste inégale et préoccupante.** Bien que le taux global atteigne 80,6 %, il reste nettement inférieur à l'objectif de 95 % requis pour garantir une immunité collective efficace. Les populations les plus vulnérables sont particulièrement exposées : les enfants réfugiés affichent la couverture la plus faible (71,1 %), suivis des enfants déplacés internes (78,6 %).

Entre 2023 et 2025, **toutes les régions ont enregistré des progrès notables en matière de disponibilité et de proximité des services de santé**, mais elles continuent de faire face à des **contraintes structurelles récurrentes** : ruptures de médicaments, coûts élevés des soins, manque de personnel qualifié et horaires de service limités. Ces difficultés limitent l'accès effectif aux soins, en particulier des ménages les plus vulnérables. Si la proximité géographique des structures est globalement assurée, **les disparités régionales demeurent marquées,** notamment sous l'effet du contexte sécuritaire, qui influence à la fois la **continuité et la qualité des services**. Les principales difficultés évoquées par les communautés sont les suivantes :

- **Le coût élevé des soins et des médicaments**, perçu comme un frein majeur, en particulier pour les ménages déplacés et vulnérables ;
- **Les ruptures fréquentes de médicaments**, obligeant certains patients à se procurer leurs traitements à l'extérieur, souvent à des prix inaccessibles ;
- **Le manque ou l'insuffisance de personnel médical**, entraînant de longs délais d'attente, notamment à Maradi et Tahoua ;
- **Les horaires de service inadaptés**, avec l'absence d'agents de santé la nuit dans certaines zones jugées peu sûres (Maradi, Diffa) ;
- **La distance dans les zones rurales** de Tahoua et Tillabéri, où les ménages doivent parcourir plusieurs kilomètres pour accéder à un centre de santé.

Malgré ces contraintes, la **perception générale des communautés reste positive** quant à la disponibilité et à la qualité des soins, soutenue dans certains sites par la présence de **partenaires humanitaires** ou de **cliniques mobiles** assurant une prise en charge gratuite.

Nutrition

Les entretiens conduit lors de la JAM révèlent **que la malnutrition demeure présente parmi tous les groupes de population et dans toutes les quatre régions**, touchant particulièrement les enfants, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les personnes âgées. Chez les populations hôtes, ce sont surtout les jeunes enfants qui sont affectés, avec des problèmes spécifiques tels que l'insuffisance et le manque de diversité des aliments, ainsi que la sous-alimentation maternelle qui limite l'allaitement. Parmi les réfugiés et les déplacés internes, la malnutrition est également généralisée, les enfants restant le groupe le plus vulnérable, tandis que les femmes et les personnes âgées présentent des besoins nutritionnels particuliers. **Les défis communs incluent des ruptures occasionnelles des intrants nutritionnels comme le Plumpy Nut, le partage des rations au sein des ménages et l'accès limité à des aliments nutritifs et diversifiés.** Malgré la disponibilité de la prise en charge dans les centres de santé (CRENAS et CRENAM) et les hôpitaux (CRENI) ou des programmes de supplémentation, les obstacles alimentaires limitent l'efficacité des interventions, accentuant la vulnérabilité des populations déplacées et réfugiées.

Qualité de l'alimentation. Selon le PDM de décembre 2024 du PAM, l'analyse de la fréquence de consommation des aliments riches en vitamine A, en protéines et en fer héminique révèle des différences marquées entre les groupes de population. **Pour les aliments riches en vitamine A, plus de la moitié des populations hôtes (67,2 %) et des déplacés internes (65,8 %) en consomment quotidiennement, tandis que cette proportion est légèrement inférieure chez les réfugiés (52,9 %)**, et une part non négligeable de réfugiés (14,6 %) déclare ne jamais en consommer.

Concernant **les aliments riches en protéines, la situation est plus favorable pour les populations hôtes, dont 71 % consomment ces aliments tous les jours, contre environ 44 % des déplacés internes et 41,3 % des réfugiés.**

En revanche, **l'apport en fer héminique est particulièrement faible dans tous les groupes : seuls 3 à 4 % des ménages déclarent en consommer quotidiennement,** tandis qu'une majorité des réfugiés (55,6 %) et des déplacés internes (51,5 %) n'en consomment jamais.

Figure 11 : Fréquence de consommation des aliments riches en protéines, en vitamine A et en fer héminique, PDM PAM- dec-24

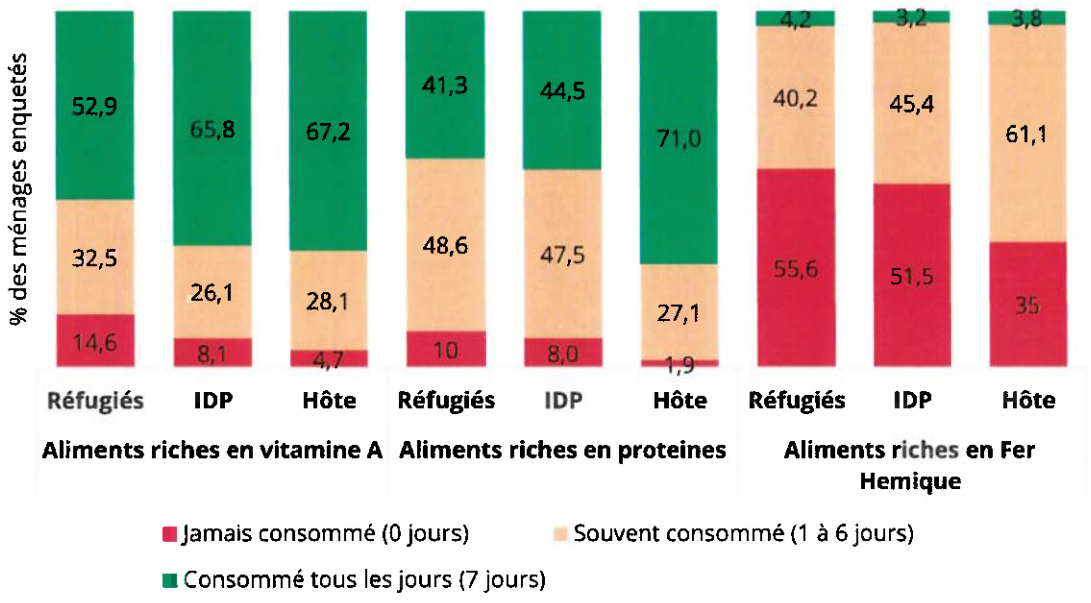

Situation nutritionnelle des enfants. Selon les données de suivi nutritionnel recueillies auprès des réfugiés au premier semestre 2025, la prévalence de la malnutrition aiguë globale, telle que détectée par le dépistage communautaire, était de 23,7 %, dont 8,5 % de malnutrition aiguë sévère. Bien que ces chiffres proviennent du programme de surveillance nutritionnelle des districts sanitaires, ils restent supérieurs aux niveaux considérés comme normaux, soulignant une situation nutritionnelle préoccupante.

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Éducation

Selon l'enquête RMS du HCR, l'accès à l'éducation est globalement assuré aux niveaux préscolaire, primaire, secondaire et, dans certains cas, au supérieur, pour les enfants âgés de 4 à 25 ans.

Au primaire, le taux global de scolarisation atteint 94 %, avec une couverture de 95 % pour les enfants des communautés hôtes, contre 64,6 % pour les réfugiés et 73,2 % pour les personnes déplacées internes (PDI). Le secteur éducatif présente toutefois des disparités marquées selon les niveaux d'enseignement et les groupes de population. Si le taux de scolarisation moyen au primaire reste élevé, certaines catégories demeurent particulièrement vulnérables : **seuls 48 % des enfants en situation de handicap et 64,6 % des réfugiés ou demandeurs d'asile sont scolarisés à ce niveau.**

Figure 12 : Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement primaire, RMS HCR

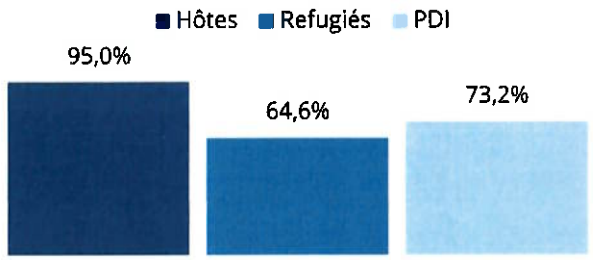

Au niveau secondaire, le taux global de scolarisation est de 31 %, avec 31,6 % pour les enfants des communautés hôtes, 9 % pour les personnes déplacées internes (PDI) et seulement 5,8 % pour les réfugiés. L'accès à l'éducation secondaire demeure globalement équitable entre filles et garçons, sans distinction notable liée au statut social — qu'il s'agisse d'enfants hôtes, réfugiés ou déplacés internes. **Les enfants en situation de handicap** sont également intégrés dans le système éducatif, bien que leur **inclusion reste limitée : seuls 7 % d'entre eux sont scolarisés au secondaire**. Cette faible représentation s'explique par plusieurs contraintes, notamment le manque d'infrastructures adaptées, l'absence de programmes pédagogiques spécifiques, la rareté d'écoles spécialisées (notamment pour les enfants sourds-muets), ainsi qu'une **sensibilisation encore insuffisante des parents à la scolarisation inclusive.**

Figure 13 : Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire

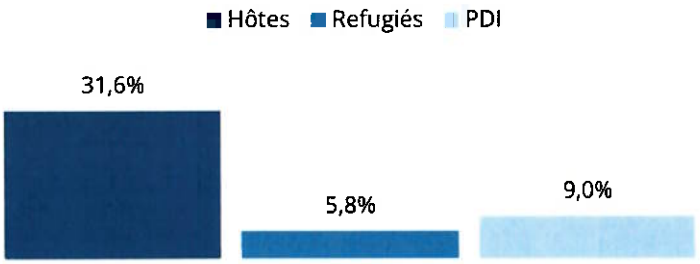

Malgré un accès globalement généralisé à l'éducation, **la fréquentation scolaire demeure freinée par de nombreux facteurs structurels et sociaux**. Parmi les principaux obstacles figurent les frais de COGES, le travail domestique ou agricole, le mariage précoce, l'absence de documents d'identité, la distance entre le domicile et l'école, l'insécurité alimentaire ainsi que l'interruption des services de cantine scolaire. Ces contraintes, souvent cumulatives, affectent particulièrement les enfants issus de ménages vulnérables, avec un impact accru sur les filles, fréquemment sollicitées pour les tâches domestiques au détriment de leur assiduité scolaire.

Sur le plan sécuritaire, les entretiens avec les communautés révèlent que **les écoles sont généralement perçues comme des environnements sûrs et protecteurs**. Aucun cas majeur de violence, de harcèlement ou d'abus n'a été signalé au sein des établissements. Toutefois, certains risques extérieurs persistent, tels que la traversée de routes dangereuses ou l'absence de clôtures autour des écoles.

Pour renforcer la protection des enfants, plusieurs mécanismes communautaires et institutionnels sont mobilisés : sensibilisation régulière des élèves et de leurs parents, implication des relais communautaires et des autorités coutumières, appui des ONG partenaires, patrouilles militaires dans certaines zones, ainsi que le fonctionnement actif des Comités de Gestion Décentralisés des Écoles (CGDES/COGES) et des associations de parents d'élèves. Ces dispositifs contribuent à la prévention des risques et à la promotion d'un environnement scolaire sûr et propice à l'apprentissage. Aussi, pour renforcer l'inclusion du handicap, les acteurs doivent engager les associations des personnes handicapées.

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Habitat

L'enquête RMS du HCR montre que l'accès à un logement décent, habitable et abordable reste très limité au Niger, notamment pour les personnes déplacées internes (0,4 %), les réfugiés et demandeurs d'asile (3 %). La disparité s'observe aussi par région : Tillabéry, Maradi et Diffa offrent plus d'opportunité d'accès au logement que le reste du pays. Cela est dû essentiellement aux grands projets de lotissement/urbanisation qui s'y sont développés. Les taux d'accès au logement sont légèrement meilleurs pour les ménages dirigés par des hommes (4,1 %) et les personnes en situation de handicap (5 %), mais restent très en deçà de l'objectif de couverture universelle fixé par le HCR.

Figure 14 : Proportion des personnes vivant dans les logements habitables et abordables, RMS HCR

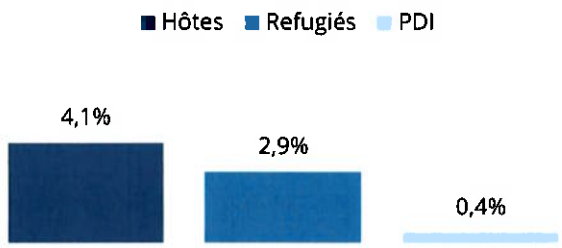

Plus 90 % des ménages consultés affirment parvenir à payer leur loyer sans difficulté. En revanche, la qualité des logements est alarmante : moins de 10 % des ménages vivent dans un logement en bon état, et la surpopulation est observé (25 % chez les PDI et 50% chez les réfugiés).

La sécurisation du logement ou de la terre par un document foncier légal reste faible : seulement 32 % des ménages disposent d'un droit d'occupation sûr. Malgré cela, 72 % des ménages estiment peu probable de perdre leur logement ou leur terre dans les 12 mois à venir. Cela s'explique par le caractère hospitalier du Niger en générale, et les engagements du gouvernement pris lors des deux dernières éditions du forum mondial pour les réfugiés, à accorder aux réfugiés des terres

pour le logement.

ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE | Energie

L'accès aux services énergétiques dans les contextes de déplacement forcé au Niger demeure un défi majeur. Selon les résultats de l'évaluation RMS conduite en 2025, un peu plus de 85 % des ménages disposent d'un dispositif d'éclairage. La lampe de poche — torche ou lanterne à piles — reste la source la plus courante, utilisée par 41 % des ménages, suivie de l'électricité (37 %), principalement issue de kits solaires domestiques, de lanternes solaires ou d'autres sources d'énergie. Malgré ces dispositifs, l'accès effectif à l'électricité reste limité, avec un taux moyen de 37 % pour la population concernée par l'étude. Les réfugiés et les personnes déplacées internes présentent des taux encore plus faibles, estimés respectivement à 7,8 % et 9,1 %.

Figure 15 : Proportion des personnes ayant accès à l'électricité, RMS HCR

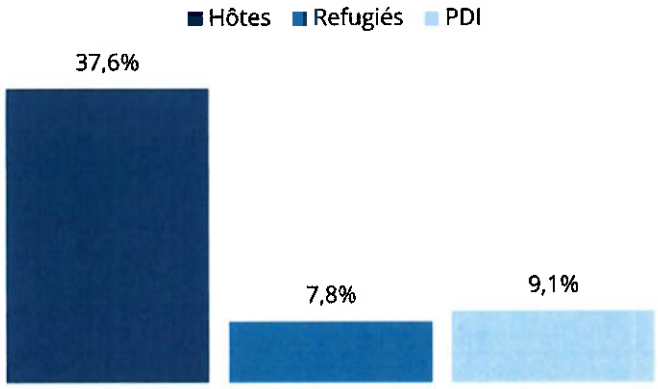

L'utilisation de combustibles et de technologies propres pour la cuisson demeure très faible, ne concernant qu'environ 16 % des ménages. Les réfugiés et demandeurs d'asile (3 %) ainsi que les personnes déplacées internes (moins de 1 %) sont particulièrement peu équipés en la matière. La grande majorité des ménages (près de 98 %) utilisent encore des sources ligneuses (le bois et les arbustes) comme principal combustible, dont 68 % recourent au feu ouvert à trois pierres, tandis qu'un peu moins d'un tiers (30 %) utilisent un foyer amélioré.

Les évaluations récentes ont mis en évidence un très faible taux d'accès aux services énergétiques parmi les réfugiés, les demandeurs d'asile, les autres personnes déplacées de force ainsi que leurs communautés d'accueil. Cette situation limite considérablement leur capacité à répondre à leurs besoins essentiels, à améliorer leurs conditions de vie et à participer activement aux dynamiques locales de développement.

Par ailleurs, **l'insuffisance des ressources d'investissement disponibles constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de solutions énergétiques durables et inclusives**. Il apparaît clairement que le HCR, à lui seul, ne peut relever ce défi de manière efficace et pérenne.

REVENUS ET MOYENS D'EXISTENCE | Sources et niveaux de revenus

Les principales sources de revenu sont le **travail journalier, le petit commerce, l'agriculture et l'élevage**. Leur importance varie en fonction du type de population et de la période. En juillet, on note une meilleures opportunité travaux journaliers avec les travaux champêtres.

Figure 16 : Principales sources de revenu au cours des 30 jours précédant l'enquête (%), PDM PAM

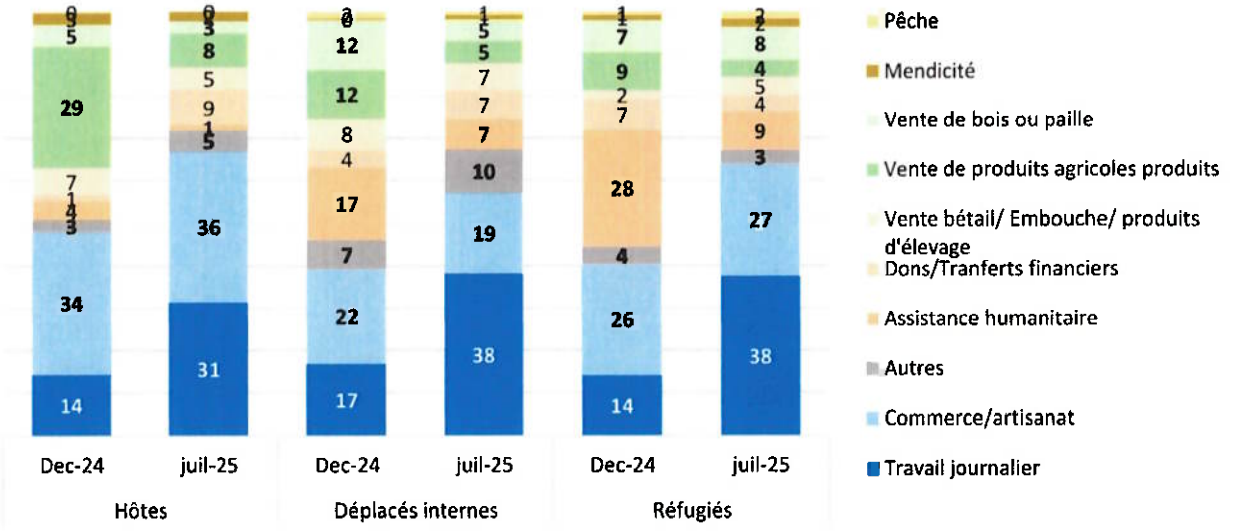

Au cours des 30 jours précédant l'enquête, la **population hôte** s'est appuyée plus fréquemment sur l'agriculture et la vente des produits agricoles et maraîchers (29%) en période post-récolte (décembre 2024). En période hivernale (juillet 2025), les hôtes se reposent plus sur le petit commerce (36%) et les travaux journaliers (31%).

Les ménages **réfugiés** s'appuient principalement sur le travail journalier (38%) et le petit commerce (27%) en période de soudure (juillet 2025), mais aussi sur l'assistance qu'ils reçoivent des organisations humanitaires (28%) en période post-récolte. Quant aux **déplacés internes**, ils s'appuient davantage sur le travail journalier (38%) en période de soudure, le petit commerce (22%) en période post-récolte.

Les discussions de groupe ont révélé que les ménages hôtes tirent principalement leurs moyens d'existence de l'agriculture, de l'élevage et du petit commerce, en lien avec leur accès aux ressources locales. En revanche, les réfugiés, les personnes déplacées internes (PDI) et les demandeurs d'asile s'appuient surtout sur des activités à faible capital, telles que le petit commerce, le travail journalier et, dans une moindre mesure, l'artisanat. Si quelques réfugiés et demandeurs d'asile parviennent à s'insérer dans l'agriculture et l'élevage, ces opportunités demeurent limitées du fait de contraintes d'accès à la terre et au bétail. Les PDI, pour leur part, se concentrent sur le travail journalier et le commerce de subsistance, traduisant une économie de survie plus précaire. Globalement, les ménages déplacés sont davantage orientés vers des activités précaires et instables, alors que les hôtes disposent de moyens de subsistance plus diversifiés et mieux ancrés dans leur environnement.

Les revenus mensuels des ménages varient fortement selon le statut. Les réfugiés demeurent les plus vulnérables avec un revenu moyen de 29 849 FCFA en juillet 2025, contre 24 183 FCFA en décembre 2024. Les ménages déplacés internes connaissent également des niveaux faibles, avec un revenu moyen de 35 472 FCFA en juillet 2025, en légère hausse par rapport à décembre 2024 (28 708 FCFA). En comparaison, les ménages hôtes disposent de revenus plus élevés, atteignant 46 391 FCFA en juillet 2025 contre 29 988 FCFA en décembre 2024.

Ces disparités s'accentuent lorsqu'on rapporte les revenus à la taille moyenne des ménages (sept personnes). Ainsi, une personne réfugiée vit en moyenne avec environ 7,6 $ par mois, contre 9 $ pour une personne déplacée interne, et 11,8 $ pour une personne hôte en période de soudure (juillet 2025). Cette situation illustre la précarité des populations déplacées par rapport aux communautés hôtes.

Tableau 4 : Revenus moyens des ménages en FCFA

	Décembre 2024	Juillet 2025
Hôtes	29 988	46 391
Déplacés internes	28 708	35 472
Réfugiés	24 183	29 849

Figure 17 : Comparaison entre le revenu individuel mensuel, le MEB et le MEB alimentaire*, PDM PAM

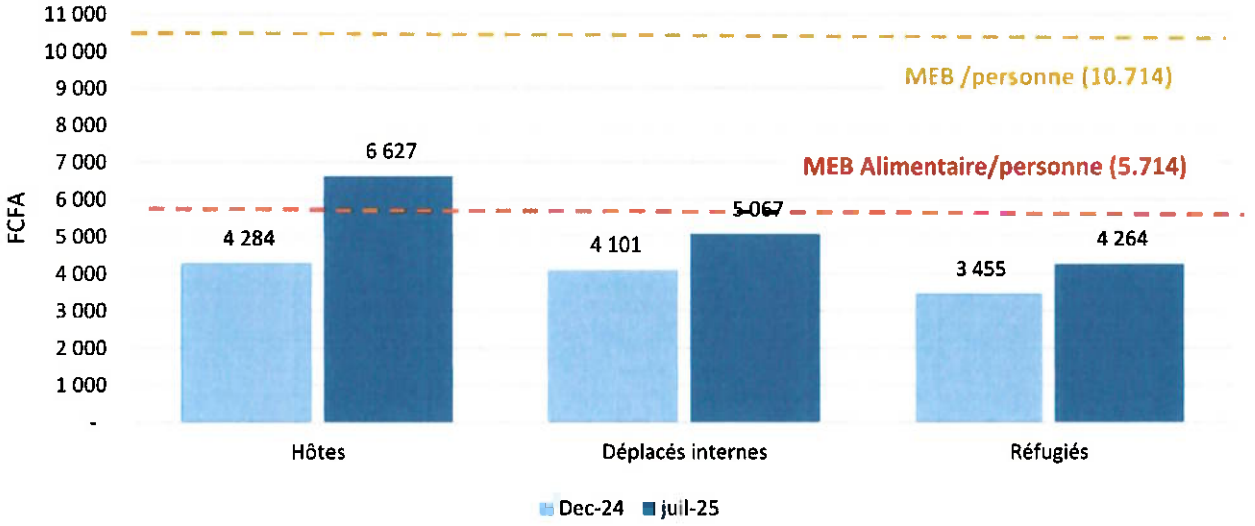

**Les explications du MEB et MEB alimentaire se trouvent plus bas*

Les discussions de groupe indiquent que, de manière générale, les revenus issus des activités de subsistance sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins de base des ménages, quelle que soit leur catégorie. En résumé, toutes les catégories de population font face à un déficit de revenu, mais les réfugiés et les personnes déplacées internes (PDI) recourent de manière particulièrement marquée à des mécanismes d'adaptation négatifs — endettement, mendicité, migration ou réduction du nombre de repas — ce qui reflète une vulnérabilité économique plus élevée au sein de ces groupes.

REVENUS ET MOYENS D'EXISTENCE | Défis et perspectives

Défis de subsistance

Les discussions de groupe révèlent que les moyens d'existence des ménages sont affectés par les conditions climatiques extrêmes, l'insécurité et la fluctuation des prix. La période de soudure et les saisons critiques limitent fortement les opportunités économiques, impactant particulièrement les réfugiés et les déplacées internes.

Illustrations par verbatims :

- *Population hôte (Diffa)* : « La période de soudure limite les opportunités car les ménages se consacrent aux activités champêtres et les denrées sont chères sur le marché. »
- *Réfugiés (Maradi)* : « Avant de recevoir l'aide, on fait recours à l'endettement ; les opportunités économiques sont limitées et les greniers sont vides. »
- *Déplacées internes (Tahoua)* : « Pendant la saison pluvieuse, le petit commerce ne marche pas et les activités sont limitées à cause des inondations et de la flambée des prix. »

L'encadré ci-dessous synthétise les principales contraintes relevées par les informateurs clés par région.

Région	Contraintes
Diffa	Cherté des matières premières, aux difficultés d'écoulement des produits et à la rareté des ressources.
Maradi	Insuffisance de clientèle, la concurrence entraînant une mévente, et l'accès difficile à la terre et au capital.
Tahoua	L'accès aux activités est limité par l'insécurité
Tillabéri	L'accès à la terre pour les PDI et les réfugiés reste très limité dans certaines localités proches de leurs sites. De plus, l'insécurité restreint certaines activités économiques, notamment l'accès aux marchés, aux pâturages et à la collecte de paille.

Dans l'ensemble des régions couvertes par la JAM, les ménages font face à des difficultés récurrentes pour développer leurs activités économiques. Le **manque de capital de départ** et l'**accès limité aux moyens de production** apparaissent comme les principaux obstacles. L'**insécurité persistante** reste un facteur transversal, empêchant l'accès aux zones de culture et favorisant les vols, le banditisme et la perte de revenus. D'autres contraintes liées à la **faiblesse du marché et du pouvoir d'achat** qui rendent certaines activités non rentables. Les **personnes âgées et handicapées** sont décrites comme n'ayant que très peu de possibilités économiques, vivant surtout de l'appui d'autrui. Quant aux **réfugiés et déplacés internes**, leur vulnérabilité est accentuée par la perte de leurs moyens d'existence et par leur accès limité aux ressources locales.

À Diffa, les principales difficultés économiques des ménages sont liées à l'insuffisance de fonds de démarrage, au manque de moyens de production et à l'insécurité. Les populations les plus vulnérables sont les **femmes**, les **jeunes**, les **personnes handicapées**, ainsi que les **déplacés internes et réfugiés**. Comme l'exprime un participant : *« Les groupes de personnes qui rencontrent des difficultés à accéder aux moyens d'existence durables sont les femmes, les jeunes et les personnes handicapées à cause de leur vulnérabilité. »*. Face à ces contraintes, les ménages adoptent souvent des stratégies négatives pour subvenir à leurs besoins essentiels : vente d'actifs, emplois socialement dégradants, travail dans des zones risquées, entraide communautaire et recours à l'assistance humanitaire. Un autre témoignage illustre cette réalité : *« Pour couvrir leurs besoins essentiels, les ménages vendent leurs actifs, surtout les femmes, s'engagent dans des emplois dégradants, main-d'œuvre dans les rizières, entraide communautaire, recours à l'assistance*

humanitaire. »

À Maradi, les ménages font face à des difficultés similaires, notamment le **manque de capital de départ**, la faible rentabilité des activités et l'insécurité. Les groupes les plus affectés sont les **femmes chefs de ménage**, les **personnes âgées**, les **handicapés** et les **jeunes**. *« Les femmes chefs de ménages avec enfants en charge, les personnes âgées, les handicapées rencontrent plus de difficultés. »*. Pour faire face à l'insuffisance de ressources, les ménages recourent à la mendicité, aux travaux journaliers, à l'entraide communautaire ou à l'exode temporaire : *« Les ménages qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins essentiels restent le plus souvent sans manger et s'adonnent à la mendicité. »*

Dans la région de Tahoua, les contraintes principales sont le **manque d'accès aux ressources**, aux moyens de production et au capital de départ. Les populations vulnérables incluent les **personnes âgées, jeunes, femmes chefs de ménage, handicapés**, et **déplacés internes ou réfugiés** : *« Pas d'accès aux ressources, manque de capital de départ, manque de moyen de productions.* Les ménages adoptent des stratégies similaires aux autres régions : vente d'actifs et biens, mendicité, entraide communautaire et recours à l'assistance humanitaire. Un participant explique : *« Nous vendons nos biens, nous mendions, et nous faisons appel à l'entraide communautaire »*.

À Tillabéri, l'insécurité et l'impraticabilité des routes compliquent l'exercice des activités économiques. L'insuffisance de capital et d'opportunités affecte particulièrement les **jeunes, femmes, personnes âgées, handicapés**, ainsi que les **réfugiés et déplacés internes.** L'insuffisance des capitaux et d'opportunités affectent surtout les hommes. De fois si les conditions sont difficiles, les femmes s'adonnent aux activités socialement dégradantes et les hommes aux vols afin de subvenir à des besoins alimentaires. Pour couvrir leurs besoins, les ménages combinent plusieurs stratégies : vente de biens, endettement, entraide communautaire, recours aux activités socialement dégradantes et parfois migration temporaire. Il faut noter aussi les attaques contre les marchés hebdomadaires dans les localités frontalières de la région, ce qui a limité l'accès aux points de ravitaillement en moyens de subsistance pour les populations.

Agriculture et accès à la terre

Bien que l'agriculture soit une des principales sources de revenu, les réfugiés et déplacés internes ont un accès limité ou conditionnel à la terre, les populations hôtes ont un accès plus sûr. La production agricole reste insuffisante pour assurer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables.

Diffa : L'accès à la terre est limité, surtout pour les populations hôtes depuis l'arrivée des déplacés. Les conditions d'accès passent par prêt, don ou location, souvent avec des contraintes financières. La production agricole couvre **3 à 6 mois** selon les ménages. Un hôte témoigne *« Oui, les ménages ont accès limité à la terre pour pratiquer l'agriculture depuis l'arrivée des personnes déplacées forcées qui occupent une bonne partie des terres agricoles. La production couvre en moyenne 3 mois. »*

Maradi : Les populations hôtes ont généralement accès à la terre via héritage ou achat avec une production couvre en moyenne 6 à 7 mois. Les déplacés internes doivent louer ou payer pour cultiver, et leur production couvre seulement 2 à 6 mois. L'insécurité peut parfois empêcher l'accès aux champs. *« Les communautés n'ont plus accès à leur propre terre du fait de l'insécurité ou ils se font kidnapper y compris leurs animaux. »* – Population hôte

Tahoua : Région à dominante pastorale, l'accès à la terre pour l'agriculture est très limité pour réfugiés et déplacés. Ceux qui cultivent le font sur des parcelles louées ou héritées, mais la production couvre rarement plus de 3 mois. *« L'accès à la terre est très limité du fait du coût élevé de la location des parcelles. »* – Déplacés internes

Tillabéri : Les populations hôtes disposent d'un accès à la terre et peuvent pratiquer l'agriculture,

malgré des contraintes climatiques et sécuritaires. Les déplacés internes et réfugiés ont un accès limité à la terre, rendant l'agriculture marginale pour ces groupes. « *Non, les demandeurs d'asile n'ont pas accès à la terre.* » – Réfugiés. Selon, les données du monitoring de protection (P21), les déplacés de forces accèdent par le moyen de prêts sur le rendement (partage de récolte), en particulier pendant la saison hivernale.

Élevage et contraintes

L'élevage est un pilier des moyens d'existence et représente 4% à 8% des principales sources de revenu des populations. Il est **sensible aux vols, maladies animales et accès aux pâturages**, ce qui réduit la résilience des ménages. Les stratégies d'adaptation (vente d'animaux, embouche, pratiques domestiques) varient selon le statut des ménages et la région.

Diffa : L'élevage est principalement domestique ou sédentaire. Les contraintes majeures sont liées à **l'insécurité, le vol de bétail, les maladies et l'accès aux pâturages**. Chez les populations hôtes, l'élevage est principalement domestique ou sédentaire, constitué de petits ruminants destinés à la consommation ou à la vente occasionnelle. Les contraintes majeures évoquées sont l'insécurité, le vol de bétail, la propagation des maladies animales et l'accès limité aux pâturages. Comme l'a résumé un participant : *« Même garder une chèvre est devenu difficile, car il y a toujours la peur de la perdre. ». Par ailleurs,* chez les ménages déplacés et réfugiés, la situation est encore plus critique : la plupart ont perdu leurs troupeaux lors des déplacements et ne disposent plus que d'un élevage de survie (volailles, chèvres), souvent dépendant de l'aide humanitaire pour le relancer.

Maradi : L'élevage est largement pratiqué (bovins, ovins, caprins, volailles), mais les contraintes sont le vol, le manque d'aliments du bétail et l'insécurité, surtout pour réfugiés et déplacés. Les pressions sur le bétail pour subvenir aux besoins alimentaires ont également été soulignées. Un déplacé interne l'illustre à travers les propos suivants : « *Les ménages ont vendu leurs animaux pour acheter à manger.* ».

Tahoua : L'élevage est l'activité principale, mais fortement menacée par les sécheresses récurrentes (manque de fourrage), la rareté des points d'eau et les conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs. Les défis incluent les épizooties, l'accès aux pâturages et la perte de bétail. Les hôtes disposent encore de cheptels réduits, tandis que les déplacés s'orientent davantage vers le petit élevage domestique, faute de ressources. « *L'élevage est pratiqué mais il y a une diminution du bétail du fait de la dégradation des conditions de vie.* » – Déplacés internes

Tillabéri : L'élevage est pratiqué par toutes les catégories, mais reste limité par l'insécurité, la rareté du fourrage, les épizooties et la distance des pâturages. Les hôtes conservent quelques troupeaux, mais les déplacés évoquent un abandon progressif de l'élevage, remplacé par de petites activités génératrices de revenus. Les vols de bétail, les extorsions et les prélèvements forcés de la zakat ont fortement réduit les capacités d'élevage des ménages dans les zones affectées par l'insécurité.

Perspectives / opportunités

Les populations hôtes semblent avoir un meilleur accès aux opportunités disponibles, mais elles restent confrontées à des contraintes importantes, telles que des frais élevés et le manque de kits de démarrage pour leurs activités. Les réfugiés, quant à eux, peuvent bénéficier de certaines formations proposées par les ONG, mais la sélectivité des critères et le manque d'information limitent leur accès et les excluent partiellement. Les déplacés internes, en particulier les jeunes et les personnes âgées, apparaissent comme les plus marginalisés, disposant de très peu d'opportunités locales et dépendant majoritairement d'appuis externes.

Les besoins prioritaires identifiés sont relativement similaires à travers les différentes régions et

concernent l'appui matériel, l'accès au crédit, les formations techniques, l'accompagnement technique et le soutien à la création d'emplois. Cependant, des spécificités régionales se dégagent : à Maradi, l'accent est mis sur l'accès à la terre et aux intrants agricoles ; à Tahoua, la demande est forte pour l'embouche, l'énergie solaire et l'eau potable ; à Diffa, le suivi des formations est particulièrement important ; enfin, à Tillabéri, les populations expriment un besoin de clarification des critères d'admission et de financement.

Tableau 5 : Opportunités de formation et besoins prioritaires

Région	Catégorie participants	Opportunités de formation	Besoins prioritaires	Facteurs favorables
Diffa	Population hôte	Opportunités présentes mais souvent coûteuses	Suivi des formations, appui matériel, formations techniques, accès au crédit, appui à l'emploi	Expérience des jeunes et femmes dans le petit commerce, proximité avec le Nigéria, Interventions humanitaires
	Réfugiés	Formations ponctuelles offertes par ONG mais sélectives	Appui matériel, accompagnement technique, création d'emplois, Accès au crédit,	Coopératives et associations déjà mises en place, présence d'ONG spécialisées
	Déplacés internes	Très marginalisés, peu d'accès	Forte dépendance à l'aide externe, Appui matériel, formations techniques	Assistance humanitaire ciblée, Appuis externes réguliers
Maradi	Population hôte	Accès relativement plus facile aux opportunités locales mais coûts élevés et manque de kits de démarrage	Accès à la terre et intrants agricoles, appui matériel, formations techniques, accès au crédit (fonds de démarrage), accompagnement technique	Disponibilité de terres, réseaux communautaires, présence d'ONG actives, Présence de marchés agricoles dynamiques
	Réfugiés	Formations parfois via ONG mais sélectives et manque d'information limitent l'accès	Accès à la terre et intrants agricoles, appui matériel, formations techniques et accompagnement, accès au crédit, Appui à la création d'emplois	Appui humanitaire existant, organisation en associations de réfugiés
	Déplacés internes	Très peu d'opportunités locales, forte marginalisation surtout jeunes et personnes âgées	Dépendance à l'appui externe, Accès à la terre et intrants agricoles, appui matériel, formations techniques, Appui à la création d'emplois	Solidarité communautaire, dispositifs d'assistance d'urgence
Tahoua	Population hôte	Accès facilité mais limité par frais et absence de kits	Embouche, énergie solaire, eau potable appui matériel et accompagnement technique	Expérience dans l'agro-pastoralisme, dynamique locale de groupements
	Réfugiés	Accès via ONG avec critères sélectifs	Accès au crédit, formations techniques, appui à la création d'emplois	Présence de programmes de soutien, proximité avec marchés
	Déplacés internes	Opportunités locales très limitées	Appui matériel, accompagnement technique	Soutien des ONG, entraide communautaire, associations locales
Tillabéri	Population hôte	Opportunités mais critères d'admission souvent flous	Clarification des critères, financement, appui matériel, formations techniques	Présence d'instituts de formation, structures de microfinance
	Réfugiés	Formations via ONG mais manque d'information	Appui matériel, accès au crédit, accompagnement technique, information sur les des procédures d'accès et prise en charge	Présence de partenaires au développement, proximité avec structures éducatives
	Déplacés internes	Peu d'opportunités locales	Dépendance externe, Appui matériel, création d'emplois, information sur les des procédures d'accès	Appui d'urgence et accompagnement, Initiatives communautaires de résilience

Tableau 6 : Synthèse des opportunités et leçons apprises

Région	Opportunités	Leçons et perspectives :
Diffa	- Élevage de petits ruminants - Production de riz - Maraîchage le long de la Komadougou	- Encourager synergie BC / Champs Communautaires / Banque d'Intrants Agricoles - Renforcer embouche ovine et reconstitution du cheptel (prêt à 75%) - Appuyer aménagements agricoles pour production de riz
Maradi	- Renforcement activités agricoles, commerciales et de l'élevage - Valorisation compétences locales et création d'emplois - Développement capacités locales	- Paquet d'activités agricoles complet - Promotion des AVEC (épargne et crédit) - Promotion maraîchage et petits commerces
Tahoua	- Maintenir acquis et améliorer gestion des ressources - Augmenter production et participation aux foires / marchés locaux - Application techniques innovantes Solliciter appui services techniques	- Suivi jusqu'à autonomisation des bénéficiaires - Mise à l'échelle de l'appui aux autres villages - Renforcer implication services techniques dans choix sites
Tillabéri	- Formation technique - Dotation en équipements et matériel - Accès aux terres - Soutien bénéficiaires AGR	- Favoriser activités socio-professionnelles (couture, mécanique, soudure, transformation agro-alimentaire)

REVENUS ET MOYENS D'EXISTENCE | Stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (LCS-FS)

Lors des discussions de groupe, toutes les communautés rencontrées ont fait part qu'au-delà de l'assistance reçue, les revenus des activités économiques sont insuffisants pour couvrir les besoins essentiels. Pour essayer de les couvrir, les ménages font appel à des stratégies d'adaptation souvent négatives, en affectant à la fois leur alimentation et leurs moyens d'existence. Par exemple, les ménages sont parfois forcés de vendre leurs biens domestiques et/ou productifs, ou leurs propriétés, ou de recourir à des comportements qui vont au détriment de leurs moyens d'existence.

L'indicateur utilisé pour évaluer dans quelle mesure les ménages adoptent diverses stratégies de survie négatives afin de répondre à leurs besoins essentiels est le *Livelihood Coping Strategy Index - Food Security* (LCS-FS) ou indice de stratégie de survie pour les besoins essentiels[1]. Le LCS-FS identifie les stratégies de survie adoptées par les ménages afin de répondre à leurs besoins essentiels et classe les ménages selon les stratégies de survie adoptées les plus sévères (voir l'encadré ci-contre pour le classement des stratégies dans le cadre de la JAM).

Dans cette JAM, le LCS-FS est utilisé comme le premier des trois indicateurs principaux pour mesurer la vulnérabilité des ménages (voir section plus bas sur le cadre analytique de mesure de la vulnérabilité), selon l'approche des besoins minimum ou *Essential Needs Approach* (ENA). Les deux autres indicateurs utilisés sont le FCS-FS et l'ECMEN.

Stratégies de stress

- Vendre les actifs /biens du ménage,
- Envoyé les membres du ménage manger ailleurs/vivre avec la famille ou des amis ;
- Dépenser ses économies ;
- Emprunt d'argent pour couvrir les besoins alimentaires en raison du manque de nourriture.

Stratégies de crise

- Réduction des dépenses de santé ;
- Vente d'actifs productifs ou de moyens de transport ;
- Retirer les enfants de l'école

Stratégies d'urgence

- Hypothéquer/vendre la maison dans laquelle le ménage vivait en permanence ou vendu la terre ;
-
- Engagés dans des emplois socialement dégradants, à haut risque, ou dans des activités rémunératrices mettant leur vie en danger ;
- Mendier et/ou demander de l'argent/de la nourriture à des

En décembre 2024, une part importante des ménages n'avait pas recours à de stratégies de survie, mais en juillet 2025, on observe une **réduction généralisée du non-recours** et un **basculement vers des stratégies plus sévères**. Ce changement est particulièrement marqué chez les **ménages hôtes**, dont la proportion sans stratégie est passée de 57,8% à 17,4% avec parallèlement à une forte hausse des stratégies de crise (5,1% à 46,6%) et d'urgence (5,2% à 11,2%). Les **déplacés internes** affichent une situation relativement stable même si l'on observe une légère hausse des ménages sans stratégie (42,5% à 47,4%), tandis que chez les **réfugiés**, la hausse des stratégies d'urgence (11% à 15%) témoigne d'un durcissement des conditions de vie.

[1] Pour des plus amples informations sur cet indicateur veuillez consulter le guide d'orientation ENA au lien : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000138832/download/

Figure 18 19: Proportion de ménages ayant recouru Stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence par type de population, PDM PAM

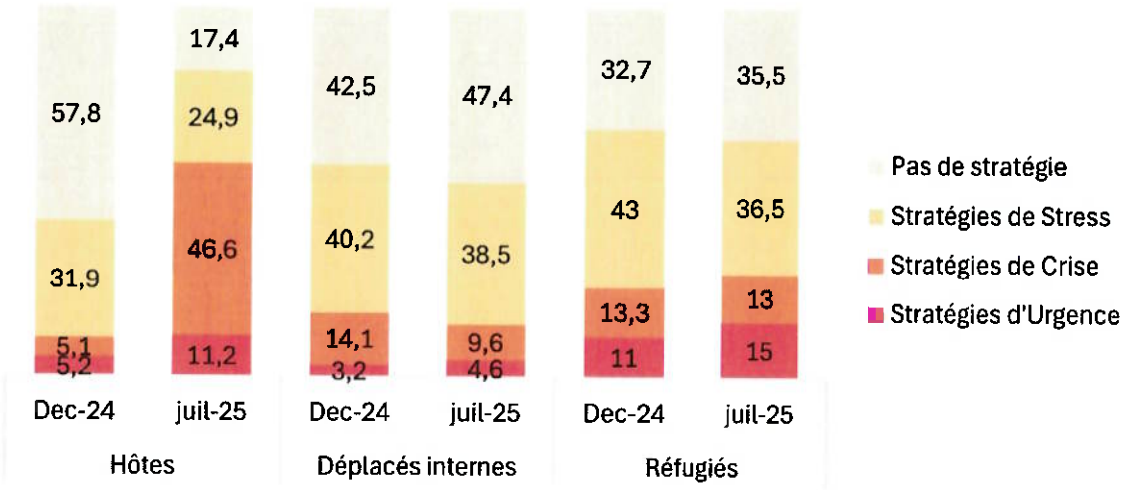

En décembre 2024, une part importante de réfugiés n'avait pas recours à des stratégies de survie. En juillet 2025, on observe une réduction générale du non-recours et un déplacement vers des stratégies plus sévères, **en particulier à Tahoua où l'adoption des stratégies de crise et d'urgence a fortement progressé**. À Diffa, la proportion de ménages sans stratégie s'est au contraire accrue (39,6% à 52,8%), traduisant une amélioration relative. À Tillabéri, la part sans stratégie baisse légèrement (38,8% à 36,2%), tandis que les stratégies de stress demeurent majoritaires, confirmant une vulnérabilité persistante.

Figure 20 21: Proportion de ménages ayant recouru Stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence chez les réfugiés, PDM PAM

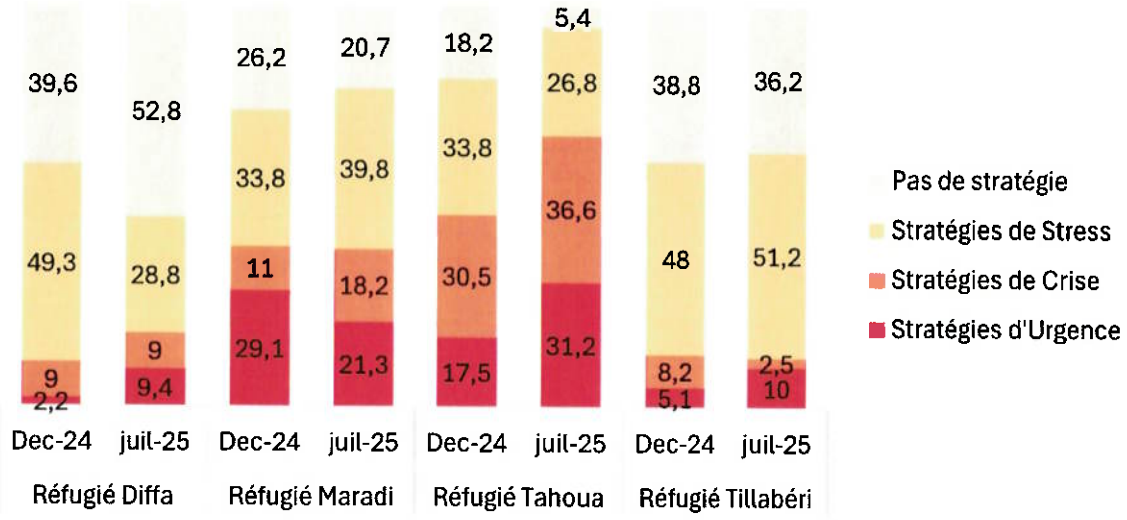

Globalement, les PDI de Maradi et de Tahoua font face à la plus forte pression alimentaire, tandis que ceux de Diffa et Tillabéri apparaissent moins contraints.

En décembre 2024, une part importante de PDI n'avait pas recours à des stratégies de survie, mais en juillet 2025, on observe un **déplacement marqué vers des stratégies plus sévères**. Les **PDI**

de Maradi et de Tahoua apparaissent les plus contraints : à Maradi, la proportion de ménages recourant aux stratégies de crise est passée de 26,8 % à 50 %, tandis qu'à Tahoua, l'adoption des stratégies de crise et d'urgence reste très élevée (37,3% et 21,7%). Les **PDI de Diffa** sont relativement moins contraints, bien qu'un recours élevé aux stratégies de stress persiste (48,9%). Enfin, à **Tillabéri**, la proportion de ménages sans stratégie a augmenté (45,2% à 56,3%), traduisant une amélioration relative, même si des stratégies de stress continuent d'accroître.

Figure 22 : Proportion de ménages ayant recouru Stratégies d'adaptation liées aux moyens d'existence chez les déplacés internes, PDM PAM

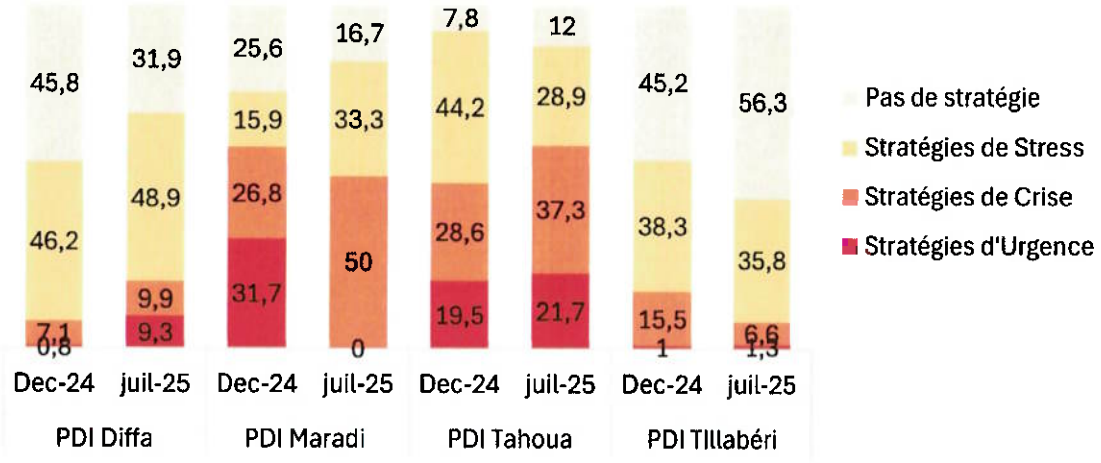

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE | Score de Consommation Alimentaire (FCS)

La consommation alimentaire est mesurée à l'aide du Score de Consommation Alimentaire (*Food Consumption Score*- FCS), un indicateur qui évalue l'accessibilité de la nourriture des ménages et qui inclue à la fois les dimensions de diversité et de fréquence de consommation alimentaire. Dans cette JAM, le FCS est utilisé comme le deuxième des trois indicateurs principaux pour mesurer la vulnérabilité des ménages en plus du LCS-FS et de l'ECMEN.

Le FCS fait référence à la consommation alimentaire du ménage durant les sept jours ayant précédé l'enquête[2]. Le score est compris entre 0 et 112. Un score élevé indique une plus grande diversité et une consommation plus fréquente d'alimentation.

Au Niger les seuils de 28 et 42 sont utilisés pour déterminer les trois classes de consommation alimentaire des ménages (ces seuils sont ajustés pour les pays ayant des régimes alimentaires riches en huile et en sucre, comme c'est le cas du Niger).

- **Pauvre : FCS ≤ 28**
- **Limite : 28 < FCS ≤ 42 et**
- **Acceptable : FCS > 42.**

[2] Le ménage transmet le nombre des jours de consommation de chaque groupe d'aliment lors des sept jours qui ont précédé l'enquête. Le poids de chaque groupe alimentaire multiplié par les jours de consommation fourni la valeur du score. Pour plus amples informations sur cet indicateur veuillez consulter le lien suivant : https://resources.vam.wfp.org/data-analysis/quantitative/food-security/food-consumption-score

L'analyse de la consommation alimentaire révèle une amélioration relative de la situation alimentaire des communautés hôtes, mais met en évidence une vulnérabilité persistante, voire croissante, parmi les déplacés internes et les réfugiés.

Chez les ménages hôtes, la proportion ayant une consommation acceptable s'est améliorée, passant de 64,7% en décembre 2024 à 71,6% en juillet 2025, malgré une légère hausse des ménages en consommation pauvre (de 9% à 13,6%). En revanche, la situation demeure préoccupante pour les déplacés internes et les réfugiés. Chez les déplacés internes, la part des ménages à consommation pauvre a légèrement augmenté (de 19,6% à 22,1%). De même, chez les réfugiés, la proportion de ménages en consommation pauvre a continué de croître, atteignant 25,9% en juillet 2025.

Figure 23 : Score de Consommation Alimentaire (FCS), PDM PAM

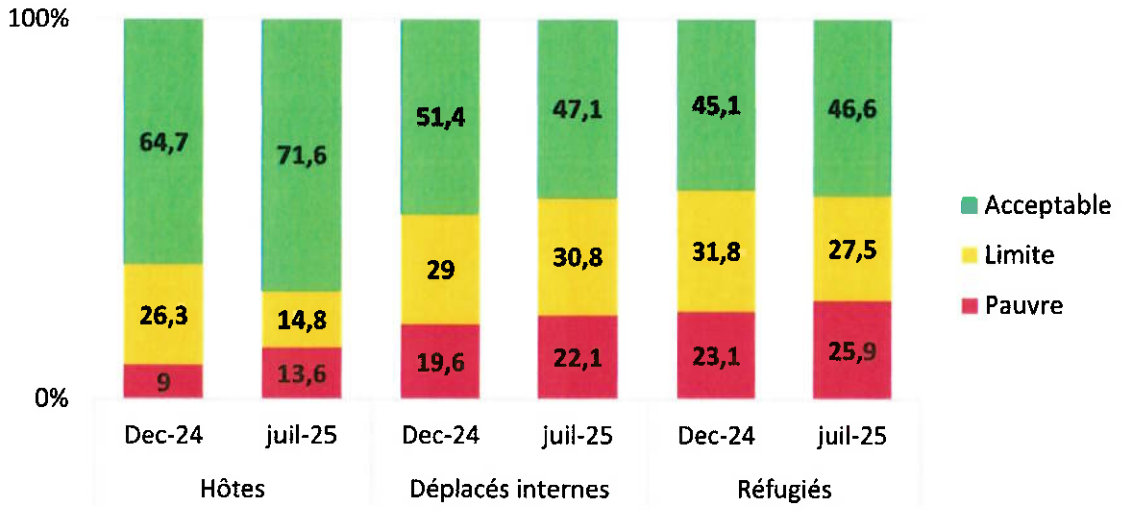

La situation de consommation alimentaire des réfugiés met en évidence des disparités régionales marquées, avec une certaine résilience observée à Diffa et Maradi, mais une dégradation préoccupante à Tillabéri et une fragilité persistante à Tahoua. La situation est particulièrement critique à Tillabéri : plus de la moitié des ménages réfugiés se trouvent désormais en consommation pauvre (55% en juillet 2025 contre 27,6% en décembre 2024), et la proportion de ceux à consommation acceptable s'est fortement réduite, tombant à 13,8%). Par ailleurs, les conditions restent préoccupantes à Tahoua, où la part des ménages à consommation pauvre a légèrement augmenté (de 35,7% à 37,5%, de décembre 2024 à juillet 2025) malgré une amélioration de la consommation acceptable (de 24 % à 34,8 %).

Figure 24 : Score de Consommation Alimentaire des réfugiés, PDM PAM

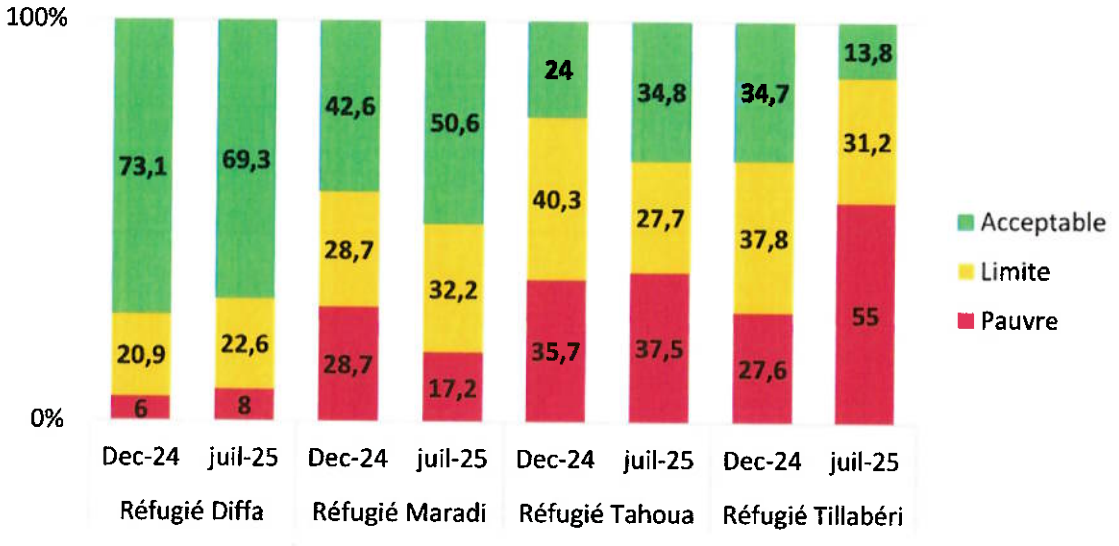

La consommation alimentaire des PDI montre une nette résilience à Tahoua, une dégradation à Diffa et Tillabéri, ainsi qu'une stagnation préoccupante à Maradi.

À Maradi, les résultats traduisent une stabilité relative, mais à un niveau préoccupant : les ménages pauvres sont passés de 28% à 33,3%, et ceux en consommation acceptable ne représentent qu'un tiers en juillet 2025. A Tillabéri, la tendance reste défavorable avec une augmentation des ménages pauvres (de 25,9% à 27,7%) et une baisse de la consommation acceptable (de 41,7% à 37,7%).

Figure 25 : Score de Consommation Alimentaire des personnes déplacés internes, PDM PAM

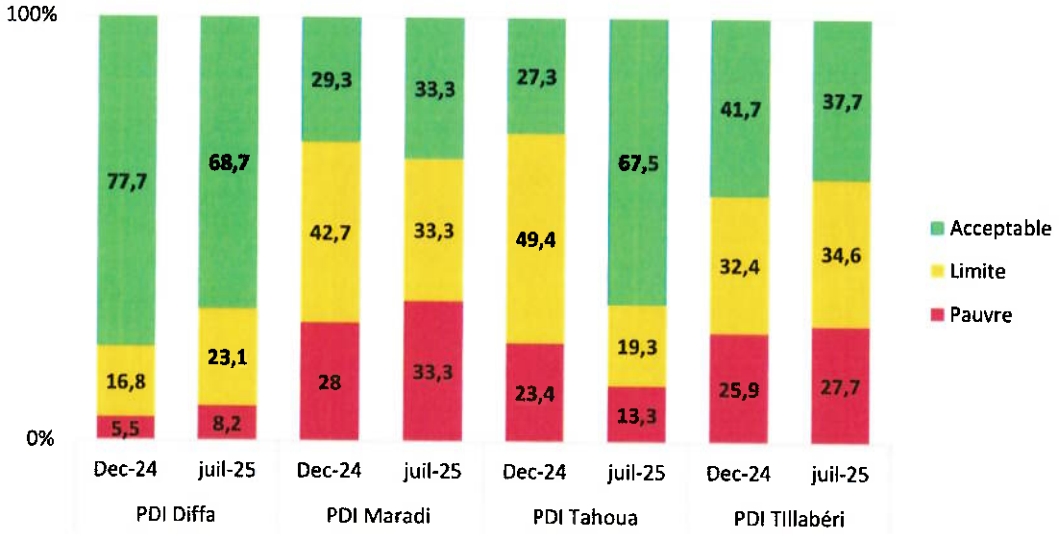

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE | MEB

Pour exprimer la capacité économique d'un ménage à couvrir ses besoins essentiels il est nécessaire d'utiliser un seuil monétaire qui exprime le coût de ces besoins. Suivant l'approche de *l'Essential Needs Analysis* (ENA)[3], le Panier de Dépenses Minimum ou *Minimum Expenditure Basket* (MEB)[4] est le seuil monétaire utilisé pour exprimer le coût moyen des charges mensuelles des ménages pour couvrir leurs besoins essentiels, tant alimentaires que non-alimentaires. Les biens pris en considération dans ce panier de dépenses minimum (MEB) comprennent un panier alimentaire (MEB alimentaire) et un panier de biens et services non alimentaires (MEB non alimentaire).

Le MEB utilisé dans cette analyse est celui approuvé par tous les acteurs humanitaires et étatiques au Niger, sous la coordination des clusters et du Multisectoral *Cash Working Group*. Au Niger, le MEB est calculé sur l'approche hybride (combinaison de l'approche basée sur les droits et l'approche basée sur les dépenses). Un MEB sectoriel a été calculé par chaque secteur/ cluster (sécurité alimentaire, éducation, santé, etc...) en identifiant les principaux postes de dépenses nécessaires à un ménage vulnérable au Niger pour remplir ses besoins essentiels dans ce secteur, chaque mois. Les prix locaux pour chacun de ces postes de dépenses ont été ensuite collectés et appliqués pour obtenir le cout du panier sectoriel.

Le MEB alimentaire comprend un panier alimentaire composé de céréales, légumineuses, huile et sel, couvrant 100% des besoins caloriques d'un ménage, ainsi que 100% de ses besoins en

- assainissement (WASH)
- Logement
- Protection

Pour le panier alimentaire, les prix des denrées alimentaires ont été obtenues à travers le système d'information sur les marchés agricoles (SIMA), l'organisme national chargé de collecter les prix des principales denrées alimentaires (céréales, légumineuse, huile, etc..) sur les marchés dans l'ensemble du pays. Afin de prendre en compte la forte saisonnalité des prix alimentaires au Niger et s'assurer que le MEB alimentaire permet de couvrir les besoins des ménages même quand les prix sont à leur plus élevé, ce sont les prix pendant le pic de la période de soudure (aout) qui ont été utilisés pour le calcul du MEB alimentaire.

Tous les MEB sectoriels ont ensuite été compilés afin d'obtenir un MEB général qui couvre tous les secteurs, sous l'égide du *Cash Working Group*[5]. Le MEB a été validé en décembre 2021 et ensuite mis à jour en 2022 avec les prix actualisés[6].

Depuis 2022, le MEB n'a pas été révisé. Pour l'année 2025, le MEB global mensuel par ménage (pour un ménage de sept personnes, correspondant à la taille moyenne d'un ménage au Niger)

---

[3] Note d'orientation de l'ENA : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074197/download/?_ga=2.41891681.2138307899.1677440556-1252039720.1675267876

[4] WFP Minimum Expenditure Baskets Guidance Note, décembre 2020 : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074198/download/

[5] Rapport de l'atelier sur le MEB : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ner_rapport_de_latelier_meb_final_0.pdf

[6] Guide sur l'utilisation du MEB au Niger : https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/document/niger-guide-dutilisation-du-meb-avec-mise-%C3%A0-jour-meb-novembre-2022

reste fixé à 81 300 FCFA (soit 11 614 FCFA par personne), et le MEB alimentaire s'élève à 40 000 FCFA par ménage (soit 5 714 FCFA par personne).

Tableau 7 : Valeurs des MEB

MEB GLOBAL PAR MÉNAGE	**81 300 FCFA par mois**
MEB GLOBAL PAR PERSONNE	**11 614 FCFA par mois**
MEB ALIMENTAIRE PAR MÉNAGE	**40 000 FCFA par mois**
MEB ALIMENTAIRE PAR PERSONNE	**5 714 FCFA par mois**

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE | ECMEN

L'*Economic Capacity to Meet Essential Needs* (ECMEN)[7] est un indicateur créé par le PAM qui mesure la proportion des ménages dont la capacité économique est suffisante pour satisfaire leurs besoins essentiels (c'est-à-dire le panier de dépenses minimales (MEB)). Dans cette JAM, l'ECMEN est utilisé comme le troisième et dernier indicateur pour mesurer la vulnérabilité des ménages, en plus du FCS et du LCS-FS déjà présenté ci-dessus.

La **capacité économique** renvoie à l'aptitude des ménages à consommer des biens et services en utilisant leurs propres ressources (c'est-à-dire en l'absence d'assistance). Cette capacité est approximée par les dépenses de consommation. Un ménage est considéré comme ayant la capacité économique de satisfaire ses besoins essentiels si ses dépenses de consommation dépassent le MEB.

La capacité économique d'un ménage (ECMEN) est calculée en additionnant les dépenses totales réelles rapportés par un ménage lors de l'enquête (en espèces) avec la valeur rapportée de son autoproduction en nourriture (ex : céréales ou produits laitiers produits par le ménage) ; on soustrait de ce total les dépenses ou revenus « exogènes » du ménage, c'est à dire la ration reçue (si le ménage reçoit de l'assistance). Le résultat du ECMEN est ensuite comparé avec la valeur du MEB.

Pour calculer l'ECMEN, toutes les valeurs (dépenses, revenus et MEB) par ménage sont convertis en valeur par personne. La formule de calcul de l'ECMEN est résumée dans le tableau ci-dessous.

[7] Pour des plus amples informations sur le ECMEN veuillez consulter la note d'orientation au lien suivant : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000145644/download/

Tableau 8 : Formule de calcul de l'ECMEN

ECMEN	=	DÉPENSES TOTALES (en espèces) (par personne)	+	VALEUR AUTO PRODUCTION DE NOURRITURE	-	VALEUR DÉPENSES EN ASSISTANCE (par personne)	*comparé au*	MEB alimentaire et MEB total (par personne)

Lorsque les dépenses par personne (moins les revenus et dépenses « exogènes ») sont plus élevées que la valeur du MEB par personne, on estime que la capacité économique est suffisante pour couvrir les besoins essentiels. Lorsque les dépenses sont supérieures au MEB alimentaire mais inférieur au MEB total, la capacité de couvrir les besoins essentiels est insuffisante. Enfin, lorsque les dépenses sont inférieures au MEB alimentaire (et donc très inférieur au MEB total), on estime que le ménage a une capacité économique très insuffisante.

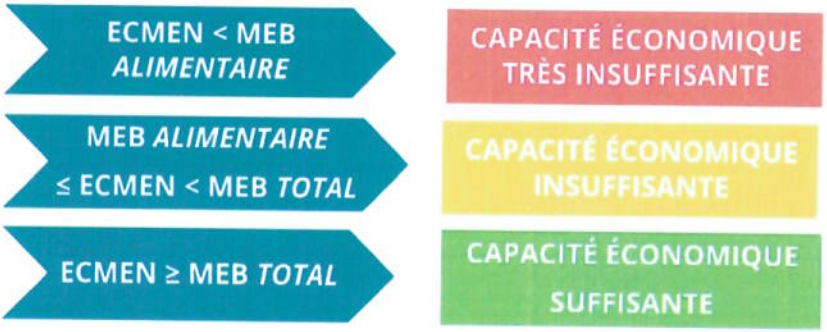

Globalement, en juillet 2025, les réfugiés présente une proportion plus élevée de ménages ayant une capacité économique très insuffisante (39,5%) pour couvrir leurs besoins essentiels par rapport aux PDI (37,6% très insuffisante) et à la population hôte (25,3% très insuffisante). Cependant, l**a proportion de non-vulnérables reste faible pour toutes les catégories, confirmant une vulnérabilité généralisée.**

L'évolution de la capacité économique à couvrir les besoins essentiels sans assistance montre une amélioration relative chez les ménages hôtes entre décembre 2024 et juillet 2025. La proportion de ménages en situation d'ECMEN très insuffisant est passée de 30,8% à 25,3%. Chez les déplacés internes, la tendance est également positive bien que plus modérée : la part de ménages à ECMEN très insuffisant a reculé de 46,4% à 37,6%. En revanche, la situation des réfugiés demeure préoccupante. Si la proportion de ménages très insuffisants a légèrement diminué entre décembre 2024 (44%) et juillet 2025 (39,5%), la part de ceux disposant d'un ECMEN suffisant reste faible (24,9 % contre 23,1 %), traduisant une fragilité persistante dans cette catégorie.

Figure 26 : Classes d'ECMEN (capacité économique à couvrir les besoins essentiels) par type de population, PDM PAM

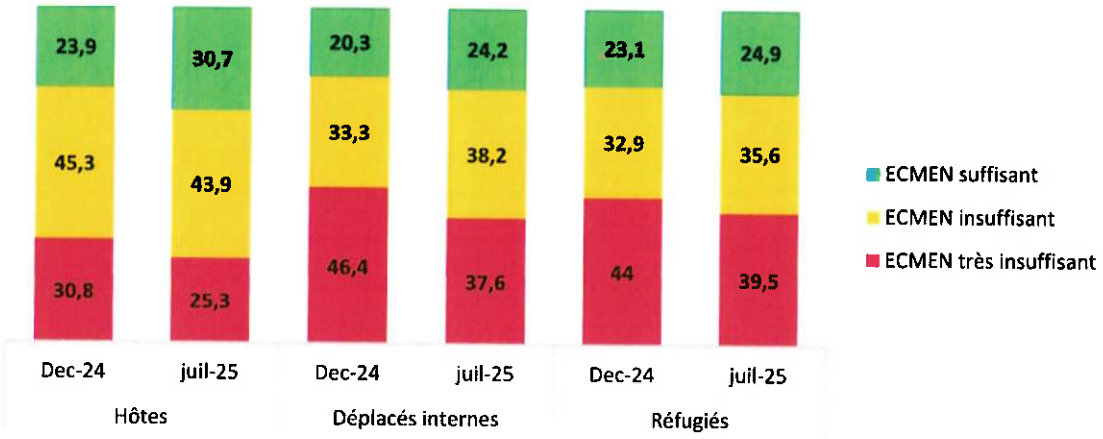

ANALYSE GLOBALE DE LA VULNÉRABILITÉ | Cadre analytique des besoins essentiels (ENA)

L'analyse de la vulnérabilité des ménages est basée sur un indicateur composite crée par le PAM selon l'approche des besoins essentiels (*Essential Needs Approach* (ENA))[8] qui prend en compte trois dimensions/ indicateurs déjà présentés ci-dessus :

1) Le recours aux stratégies d'adaptions négatives liées aux moyens d'existence adoptées (LCS-FS)
2) La consommation alimentaire mesurée par le score de consommation alimentaire (FCS)
3) La capacité économique à couvrir leurs besoins essentiels (ECMEN).

La vulnérabilité globale de chaque ménage est déterminée par la combinaison de ces trois dimensions. Dans le contexte de la population étudiée, quatre classes de vulnérabilité ont été déterminées : ménages extrêmement vulnérables, très vulnérables, modérément vulnérables et non-vulnérables, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

[8] Pour des plus amples informations sur cet indicateur veuillez consulter la note d'orientation de l'ENA au lien suivant : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074197/download/?_ga=2.41891681.2138307899.1677440556-1252039720.1675267876

Tableau 9 : Élaboration de la vulnérabilité

ECMEN	LCS-FS	FCS	Vulnérabilité globale
En dessous du MEB Alimentaire	Stratégies d'Urgence		Extrêmement vulnérable
En dessous du MEB Alimentaire		Pauvre	Extrêmement vulnérable
Au-dessus du MEB/ Entre MEB alimentaire et MEB	Stratégies d'Urgence	Pauvre	Extrêmement vulnérable
En dessous du MEB Alimentaire			Très vulnérable
Au-dessus du MEB/ Entre MEB alimentaire et MEB	Stratégies d'Urgence		Très vulnérable
Au-dessus du MEB/ Entre MEB alimentaire et MEB		Pauvre	Très vulnérable
Entre MEB alimentaire et MEB	Pas de Stratégies/ Stratégies de Stress/Crise	Limite/acceptable	Modérément vulnérable
Au-dessus du MEB	Stratégies de Crise	Limite/acceptable	Modérément vulnérable
Au-dessus du MEB	Pas de Stratégies/ Stratégies de Stress	Limite	Modérément vulnérable
Au-dessus du MEB	Pas de Stratégies/ Stratégies de Stress	Acceptable	Non-vulnérable

VULNÉRABILITÉ | Résultats de l'analyse ENA

Globalement, en juillet 2025, la tendance est marquée par une **stabilité relative des populations hôtes et personnes déplacés internes**, tandis que la **situation des réfugiés se détériore**, avec une montée de l'extrême vulnérabilité. La proportion de **non-vulnérables** reste faible pour toutes les catégories variant de 9% à 29%, confirmant une vulnérabilité généralisée des populations assistées. La classification de la vulnérabilité selon l'approche ENA, à partir des données d'enquêtes PDM du PAM, met en évidence :

- **Parmi les ménages hôtes, la proportion d'extrêmement vulnérables a nettement reculé** entre décembre 2023 (19,9%) et décembre 2024 (7,0%), traduisant une amélioration relative. Toutefois, une large part reste concentrée dans les catégories très et modérément vulnérables, ce qui reflète une fragilité.
- **La situation des personnes déplacées internes s'est au contraire détériorée** : la part des non-vulnérables est passée de 29,4 % en décembre 2023 à seulement 12,8% un an plus tard et 13,1% en juillet 2025, au profit d'une augmentation des très vulnérables (42,3%).
- **Les réfugiés apparaissent comme le groupe le plus vulnérable,** combinant une proportion élevée de ménages très ou extrêmement vulnérables (plus de 55 % en juillet 2025).

Figure 27 : Vulnérabilité selon le type de population, PDM PAM

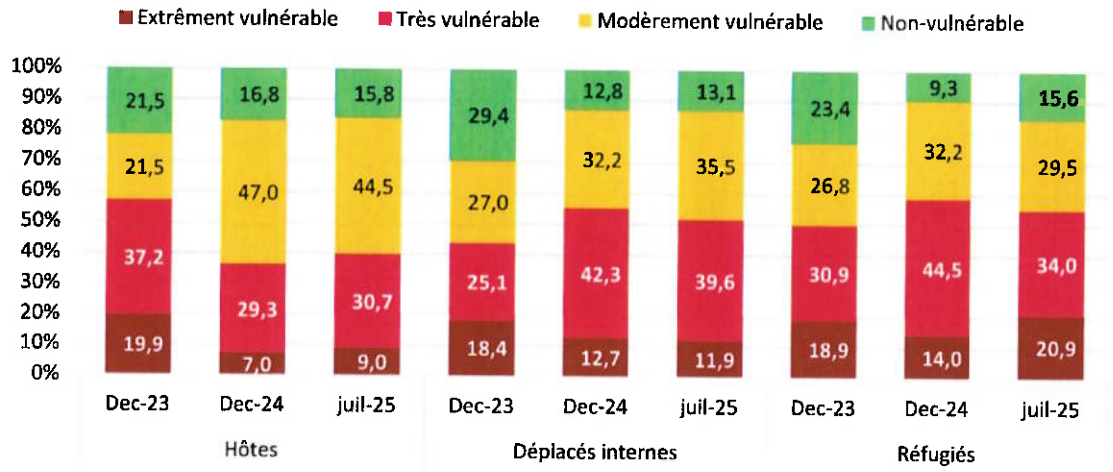

La classification de la vulnérabilité par groupes de réfugiés, à partir des données d'enquêtes PDM du PAM, met en évidence des situations différenciées selon les régions d'accueil des réfugiés.
En juillet 2025, la vulnérabilité des réfugiés reste préoccupante. Dans l'ensemble, les réfugiés font face à une aggravation de l'extrême vulnérabilité à Tillabéri (41,2%), et une forte persistance de la vulnérabilité élevée à Maradi et Tahoua.
L'**extrême vulnérabilité** progresse fortement à Diffa (10,8% contre 3% en déc. 2024) et connaît une détérioration critique à Tillabéri où elle atteint 41,2% (contre 16,3%). À Maradi, une légère amélioration est observée avec un recul à 19,1% (contre 25,7%), tandis qu'à Tahoua les niveaux demeurent stables autour de 15%.

Figure 28 : Vulnérabilité des réfugiés, PDM PAM

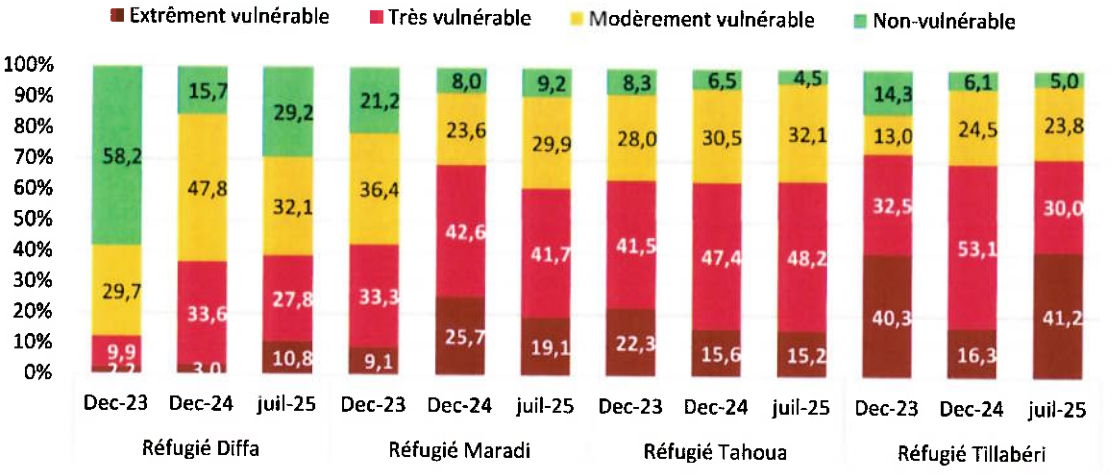

Figure 29 : Vulnérabilité des personnes déplacées internes, PDM PAM

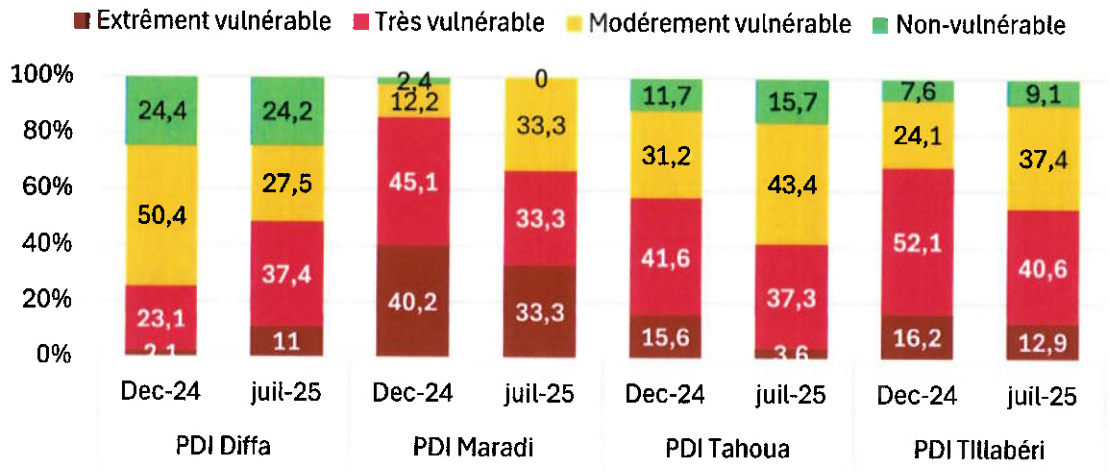

4. Recommandations aux Représentations du PAM et du HCR au Niger

Programmation stratégique

- Organiser conjointement des séances de dissémination des résultats de la JAM avec les partenaires (PAM et HCR).
- Plaidoyer conjointement auprès le gouvernement, les donateurs et les acteurs de développement pour financer l'assistance aux réfugiés et PDI,
- Plaidoyer conjointement auprès du gouvernement pour l'inclusion des réfugiés dans le système de protection sociale national.
- **Plaidoyer** pour l'**inclusion des réfugiés** dans les **stratégies et plans nationaux de nutrition et de sécurité alimentaire,** conformément aux engagements du Niger en matière de résilience et d'inclusion.
- **Elaborer un Plan d'Action Conjoint** afin de rationaliser les efforts, d'optimiser l'efficacité des ressources et d'assurer une réponse intégrée répondant aux besoins de sécurité alimentaire et de dignité des populations affectées par le déplacement forcé.

Assistance alimentaire Protracted du PAM

- **Re-ciblage des ménages vulnérables :** Étant donné la proportion élevée de ménages très ou extrêmement vulnérables (plus de 55 % pour les réfugiés, 52 % pour les personnes déplacées internes et 40 % pour les hôtes en juillet 2025), il est recommandé de procéder à un exercice de « re-ciblage » s'appuyant sur une approche de ciblage communautaire et catégoriel, fondée sur des besoins essentiels avec des critères d'éligibilité clairement définis. Pour optimiser cet exercice, un ciblage géographique pourrait être réalisé afin de sélectionner les zones prioritaires, basé sur l'analyse des données recueillies par la JAM. Parallèlement, il est crucial de définir les conditionnalités à appliquer pour la poursuite de l'assistance, en tenant compte du contexte spécifique et du fait que certains bénéficiaires reçoivent une assistance inconditionnelle depuis une période prolongée.
- **Développer des passerelles programmatiques claires et financées pour la transition** des ménages de l'assistance d'urgence vers les programmes de création d'actifs, de formation professionnelle et de micro-crédit.
- **Promouvoir une réponse multisectorielle renforcée, intégrée et adaptée aux besoins** : Plaider formellement auprès des bailleurs et des partenaires (UNICEF, FAO, ONG de Santé/Eau/Hygiène) pour des **programmes conjoints et spatialement alignés** (co-implantation), garantissant que l'assistance alimentaire (SECAL) soit couplée à des interventions complémentaires et indispensables (eau/assainissement, santé, agriculture) dans les mêmes zones d'intervention.

Suivi de la vulnérabilité, suivi et évaluation

- **Conduire une JAM tous les deux ans** afin d'actualiser la compréhension de la situation parmi les populations déplacées, et renforcer la coordination entre le PAM et le UNHCR.
- **Établir et renforcer des mécanismes de surveillance continue** afin de détecter rapidement toute aggravation de la vulnérabilité ou l'émergence de nouvelles crises, permettant ainsi d'identifier promptement toute détérioration ou évolution des besoins.

- Renforcer la coordination stratégique entre le PAM et le UNHCR en établissant un **mécanisme de partage rapide et systématique des données et résultats des enquêtes de suivi**, afin d'analyser conjointement les évolutions de la vulnérabilité et d'ajuster la réponse globale.

Protection et redevabilité envers les populations affectées

- Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement et des autorités locales afin de **renforcer la sécurité des sites de réfugiés et déplacés internes** afin de réduire les menaces, les agressions et la criminalité ;
- **Renforcer les mécanismes de protection de l'enfance,** notamment à travers la sensibilisation communautaire, le soutien aux familles vulnérables, la présence d'acteurs spécialisés, la création des espaces sûrs pour les enfants et la prévention de la séparation familiale ;
- **Renforcer la prévention et la réponse aux VBG :** Mettre en œuvre des programmes multisectoriels de prévention, de mitigation, de détection et de la coordination de la prise en charge des cas de VBG. Ces programmes doivent améliorer l'accès aux services spécialisés (médicaux, psychosociaux, juridiques et de sécurité), sécuriser les infrastructures et les environnements à risque et soutenir l'autonomisation économique des femmes ;
- **Renforcer la coordination entre les mécanismes de retour d'information aux communautés du PAM et du UNHCR et l'harmonisation des mécanismes** : Développer et formaliser un Protocole d'Accord Opérationnel (SOP) inter-agences spécifiant la procédure de référencement, de suivi et de résolution des plaintes tout en améliorant la disponibilité du service ;
- **Renforcer la communication auprès des communautés sur l'assistance disponible :** Standardiser et adapter les messages transmis par les humanitaires et les leaders communautaires ;
- Conduire systématiquement une analyse des risques de protection et de cohésion sociale avant toute réduction ou suspension de l'assistance ;
- **Renforcement des Dispositifs de Sécurité et de Protection des Actifs Communautaires** : Accroître la sécurité physique des populations et de leurs moyens de subsistance en étendant les patrouilles de sécurité militaires/étatiques autour des sites, des marchés et des axes d'accès aux ressources vitales (terres agricoles et pastorales).

Moyens d'existence et résilience

Les constats issus de l'analyse mettent en évidence des pistes d'action à plusieurs niveaux pour renforcer les moyens d'existence et réduire la dépendance à l'assistance humanitaire.

1. Acteurs humanitaires et partenaires techniques et financiers

- Étendre les programmes de **formation technique et professionnelle**, en privilégiant les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables (personnes âgées, handicapées) ;
- Assurer un **accompagnement post-formation** (kits de démarrage, mentorat, suivi technique) pour favoriser la mise en pratique et la durabilité ;
- Promouvoir des **mécanismes de crédit inclusifs** adaptés aux populations avec des garanties étudiées et accessibles ;

- Soutenir des programmes de **résilience économique ciblés** selon les profils de vulnérabilité (hôtes, réfugiés, déplacés).
- Investir dans des **solutions innovantes** (agriculture intelligente face au climat, énergie solaire, transformation locale).
- Renforcer les **capacités institutionnelles** du gouvernement et des collectivités pour assurer un suivi efficace et durable.
- Accompagner l'amélioration des **infrastructures socio-économiques** (routes, marchés, points d'eau, énergie) afin de stimuler l'économie locale, réduire le recours aux stratégies d'adaptation négatives et d'ancrer les populations dans une dynamique d'autonomisation.
- **Renforcer les cadres de coordination des interventions humanitaires et de développement** à travers des forums impliquant les autorités locales et les services techniques déconcentrés de l'État, afin d'assurer une meilleure synergie des actions et une réponse plus efficace aux besoins des populations vulnérables.

2. Gouvernement et collectivités locales

- Mettre en place des mécanismes pour faciliter l'accès des ménages à un capital de départ, en vue de créer ou relancer des activités génératrices de revenus.
- Renforcer la **sécurité et l'accès aux terres agricoles** afin de stabiliser les activités agro-pastorales.
-
- Développer des **infrastructures de base** (routes, marchés, points d'eau, énergie) pour stimuler l'économie locale et réduire les coûts de transaction.
- Encadrer la microfinance et promouvoir des **solutions financières accessibles et sécurisées.**
- Favoriser des **partenariats public-privé** pour créer des opportunités d'emploi locales et dynamiser les chaînes de valeur agricoles et commerciales.

3. Communautés et structures locales

- Promouvoir des **mécanismes d'entraide et de solidarité** (mutuelles, tontines, associations locales) pour renforcer la résilience communautaire.
- Appuyer l'**entrepreneuriat des jeunes et des femmes** à travers des initiatives locales adaptées.
- Valoriser les **ressources et marchés locaux** pour stimuler la production et les échanges.
- Favoriser davantage l'intégration socioéconomique des populations en déplacement forcé et limiter la dépendance prolongée à l'assistance humanitaire.

Santé – Nutrition

Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement, des autorités locales et des partenaires de développement pour :

- **Améliorer la qualité et la disponibilité des soins :** Renforcer les capacités des structures existantes (personnel, équipements, médicaments), assurer la disponibilité continue des soins essentiels.
- **Étendre et pérenniser les cliniques mobiles** : Maintenir et élargir les services mobiles, notamment dans les zones éloignées ou à forte concentration de déplacés.

- **Harmoniser l'application de la gratuité des soins :** Veiller à ce que la **gratuité des soins pour les enfants et les femmes enceintes** soit systématiquement appliquée dans toutes les zones, et élargir la gratuité à certains soins prioritaires pour les adultes les plus vulnérables.
- **Renforcer l'équité financière dans l'accès aux soins de santé** : Mettre en place un mécanisme de soutien financier ciblée pour assurer l'accessibilité aux soins de santé essentiels et coûteux pour les adultes vulnérables des trois groupes (réfugiés, PDI, hôtes). Cette stratégie doit inclure la subvention ou la réduction des frais de consultation, ainsi que la prise en charge ou la subvention des médicaments essentiels et des ordonnances coûteuses pour les ménages identifiés comme étant à faibles revenus et extrêmement vulnérables.
- **Intégration systématique de la nutrition préventive** : Rendre obligatoire l'intégration de composantes nutritionnelles préventives dans l'ensemble du paquet d'assistance alimentaire (cash ou nature) ciblant les ménages. Ceci doit inclure la distribution d'aliments fortifiés spécialisés - en privilégiant les aliments **localement produits**, la promotion des Bonnes Pratiques Alimentaires du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE), et l'appui aux initiatives de jardins potagers familiaux résilients (SO4), en priorisant les 1000 premiers jours de vie (femmes enceintes, allaitantes et enfants de moins de deux ans).
- **Maintien et Amélioration du Traitement de la Malnutrition Aiguë** : Maintenir le financement et l'exécution des programmes de prise en charge de la Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) et Modérée (MAM), en assurant une couverture élevée et en renforçant les systèmes d'alerte précoce communautaires pour un dépistage actif.
- **Diversification alimentaire et prévention des carences en micronutriments** : orienter les messages de sensibilisation pour **combler le déficit en micronutriments identifié** (fer et protéine), particulièrement au profit des populations les plus vulnérables (réfugiés et déplacés internes) en encourageant la production et la consommation d'aliments locaux nutritifs. Aussi, sensibiliser les communautés sur l'importance de ne pas partager ou vendre les rations thérapeutiques.
- **Suivi et surveillance nutritionnelle** : Renforcer l'implication communautaire à travers le système de dépistage communautaire (PB-Mères/Famille) pour détecter précocement et référer les cas de malnutrition ;
- **Organisation** régulière des **enquêtes nutritionnelles SMART-SENS chaque deux ans** afin d'orienter les programmes.

Eau, hygiène et assainissement (WASH)

- **Maintenance durable et sécurisation des infrastructures d'eau :** Mettre en place des mécanismes de **maintenance préventive** et **réactive** pour les forages solaires et mini-AEP et sécuriser les équipements contre le vol et le vandalisme.
- **Renforcement de l'assainissement familial et communautaire :** Appuyer la **construction de latrines adaptées** et durables dans les sites de réfugiés, PDI et communautés hôtes et promouvoir des **pratiques d'hygiène** et de gestion des déchets solides.
- **Intégration WASH-protection :** Installer un **éclairage sécurisé** autour des points d'eau et des latrines pour prévenir les risques de VBG et d'insécurité nocturne.
- **Approche "Cash for WASH" :** Développer des programmes de **transferts monétaires** pour faciliter l'accès à l'eau et aux services d'assainissement.

Education

- **Renforcer l'accès et la rétention scolaire** : Mettre en œuvre des programmes de soutien ciblés afin d'améliorer significativement l'accès et le maintien dans le système éducatif pour les groupes les plus marginalisés (réfugiés, PDI et enfants en situation de handicap), en particulier aux niveaux où l'exclusion est la plus marquée (au secondaire).
- **Déployer un programme accéléré et diversifié pour la jeunesse déscolarisée (12-18 ans) :** Mettre en œuvre une stratégie qui offre des voies alternatives et rapides à l'éducation formelle pour les jeunes ayant manqué l'accès ou ayant été exclus du secondaire (réfugiés et PDI). Il s'agit des **formations de courte durée génératrices de revenus (AGR)**, en ciblant des filières adaptées aux marchés locaux et en offrant des **certifications reconnues** pour faciliter l'employabilité.

Habitat

- **Vulgariser la construction d'abris durables** dans le cadre des projets de lotissements humanitaires et des villages d'opportunités, afin de favoriser des conditions propices à une meilleure intégration socioéconomique des populations.
- **Améliorer la qualité des logements existants :** Mettre en œuvre des programmes de **réhabilitation** des logements précaires et lutter contre la **surpopulation** par des solutions d'extension ou de relogement.
- **Renforcer la sécurisation foncière :** Faciliter l'accès à des **documents légaux d'occupation** pour les réfugiés et déplacés et sensibiliser les communautés sur les droits fonciers et les procédures d'enregistrement.

Energie

- **Programme de subvention solaire :** Mettre en œuvre un programme d'urgence visant à **remplacer les sources d'énergie coûteuses et polluantes (piles, lampes à pétrole)** par des solutions solaires domestiques durables (kits solaires domestiques ou lanternes solaires de qualité) au sein des ménages déplacés et réfugiés.
- **Transition vers les foyers améliorés :** Déployer un programme de subvention ou de distribution à grande échelle de **foyers améliorés**, ciblant prioritairement les **68 % de ménages** utilisant encore le feu ouvert à trois pierres.
- **Soutenir la transition vers des sources de combustible alternatives et durables** (gaz de pétrole liquéfié, ou solutions solaires de cuisson dans certains contextes), en intégrant une **formation à l'utilisation et à la maintenance** de ces nouvelles technologies.

Bibliographie

1. PAM. 2015a. Consolidated Approach to Reporting Indicators of Food Security (CARI) Technical guidance note. 2nd edition. https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000107745/download/
2. Guide de calcul du Score de Consommation Alimentaire (*Food Consumption Score*- FCS), https://resources.vam.wfp.org/data-analysis/quantitative/food-security/food-consumption-score
3. Note d'orientation de l'ENA : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074197/download/?_ga=2.41891681.2138307899.1677440556-1252039720.1675267876
4. WFP Minimum Expenditure Baskets Guidance Note, décembre 2020 : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074198/download/
5. WFP Minimum Expenditure Baskets Guidance Note, décembre 2020 : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074198/download/
6. Rapport de l'atelier sur le MEB : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ner_rapport_de_latelier_meb_final_0.pdf
7. Rapport de l'atelier sur le MEB : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ner_rapport_de_latelier_meb_final_0.pdf
8. Guide sur l'utilisation du MEB au Niger : https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/document/niger-guide-dutilisation-du-meb-avec-mise-%C3%A0-jour-meb-novembre-2022
9. Note d'orientation ECMEN : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000145644/download/
10. Évaluation des besoins essentiels, Note d'orientation, PAM, Mars 2022.
11. Rapport Enquête Endline protracted, PAM, Juillet 2025.
12. Rapport Enquête PDM protracted, PAM, Décembre 2024.
13. Rapport Enquête PDM protracted, PAM, Décembre 2023.
14. Rapport Age, Gender and Diversity, HCR, 2025
15. Rapport du Result Monitoring Survey (RMS), UNHCR, 2025 https://data.unhcr.org/fr/documents/details/118905
16. UNHCR Niger - Map Population of Concern - Juillet 2025

Marcher ensemble, Travailler ensemble
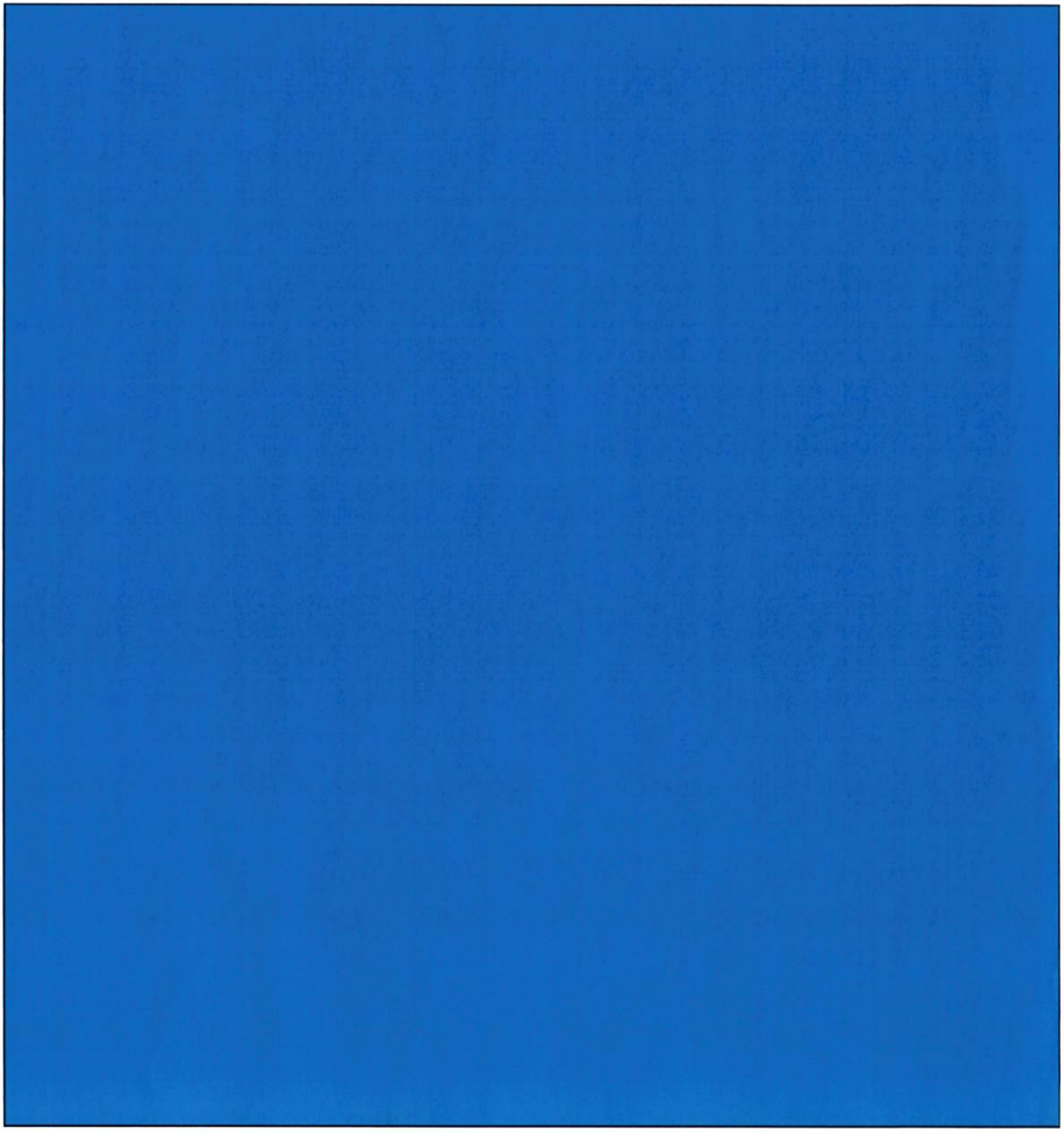
Walk together, Work together.